

# Formulaires modèles recommandés à utiliser dans le cadre de la Convention Adoption de 1993



Publié par

La Conférence de La Haye de droit international privé – HCCH Bureau Permanent

Churchillplein 6b 2517 JW La Haye Pays-Bas

Tél.: +31 70 363 3303 Fax: +31 70 360 4867 secretariat@hcch.net www.hcch.net

© Conférence de La Haye de droit international privé 2024

Crédit image pour la couverture : iStock

Tous droits réservés.

ISBN 978-90-83375-87-8

Publié à La Haye, Pays-Bas

# **Avant-propos**

C'est avec un grand enthousiasme que je vous présente cette publication sur les *Formulaires modèles recommandés* (Formulaires modèles) qui ont été élaborés pour être utilisés dans le cadre de la *Convention du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale* (Convention Adoption de 1993). En effet, l'importance d'élaborer des Formulaires modèles pour simplifier et faciliter le respect de la Convention Adoption de 1993 a été reconnue depuis le début des négociations et lors de toutes les réunions de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la Convention Adoption de 1993 (voir Introduction).

Ces Formulaires modèles renferment des informations importantes concernant les garanties établies par la Convention Adoption de 1993, telles que le consentement des personnes, institutions et autorités dans la procédure d'adoption (art. 4(c) et (d)), l'adoptabilité de l'enfant (art. 16) et la l'éligibilité et l'aptitude des futurs parents adoptifs (art. 15). Ainsi, les Formulaires modèles constituent un outil de collecte d'informations permettant à toutes les parties concernées de prendre des décisions éclairées et conformes à l'intérêt supérieur de l'enfant. Par exemple, le Formulaire de déclaration de consentement de l'enfant à l'adoption internationale, qui a été rédigé dans un style particulièrement adapté aux enfants, s'aligne parfaitement sur la reconnaissance du droit de l'enfant à être entendu, compte tenu de son âge et de sa maturité, et à être associé aux décisions qui concernent sa vie – une question d'une pertinence accrue dans le paysage actuel de l'adoption internationale, où les enfants adoptés sont de plus en plus souvent âgés.

La publication de ces Formulaires modèles recommandés à utiliser dans le cadre de la Convention Adoption de 1993 constituera une nouvelle pièce du puzzle visant à renforcer la protection des enfants, en complément d'une autre publication récente de la HCCH, la <u>Boîte à outils visant à prévenir les pratiques illicites en matière d'adoption internationale et à y remédier.</u>

Je tiens également à saluer les efforts déployés par de nombreuses Parties contractantes à la Convention Adoption de 1993 qui ont élaboré leurs propres formulaires modèles. Bien que les Formulaires modèles contenus dans cette publication ne soient en aucun cas contraignants pour les États ou les autorités, et que les Parties contractantes puissent souhaiter adapter ces Formulaires modèles à leurs besoins spéciaux, je suis convaincu que ceux-ci constitueront une ressource utile et complémentaire pour les Parties contractantes et les États désireux d'adhérer à la Convention. Ils faciliteront également une application correcte et uniforme de la Convention.

Je souhaite enfin saisir cette occasion pour remercier les Autorités centrales en vertu de la Convention Adoption de 1993 pour leurs précieux commentaires et suggestions qui ont grandement contribué à l'amélioration des Formulaires modèles. Les efforts diligents et interdisciplinaires qu'elles ont déployés au fil des années ont été essentiels à l'élaboration et au perfectionnement des Formulaires modèles présentés dans cette publication. Je tiens également à remercier tous les collègues du Bureau Permanent qui, au fil des ans, ont contribué à ce travail.

Dr. Christophe Bernasconi | Secrétaire général

Février 2024

# Table des matières

Introduction	7
Famille d'origine	11
Formulaire modèle recommandé No 1 - Déclaration de consentement des parents légaux ou du représentant légal de l'enfant à l'adoption (art. 4(c))	13
Enfant	19
Formulaire modèle recommandé No 2 - Rapport sur l'enfant (art. 16)	21
Formulaire modèle recommandé No 3 - Rapport médical sur l'enfant (art. 16)	43
Formulaire modèle recommandé No 4 - Rapport sur la condition psychologique et sociale du jeune enfant (art. 16) (Supplément au rapport médical général de l'enfant)	55
Formulaire modèle recommandé No 5 - Déclaration de consentement de l'enfant à l'adoption internationale (art. 4(d))	
Formulaire modèle recommandé No 6 - Rapport de suivi de l'adoption	75
Futurs parents adoptifs	91
Formulaire modèle recommandé No 7 - Rapport sur les futurs parents adoptifs (art. 15)	93
Accord en vertu de l'article 17	111
Formulaire modèle recommandé No 8A (EO)- Accord en vue de la poursuite de la procédure d'adoption (art. 17(c)) - État d'origine (EO)(EO)	113
Formulaire modèle recommandé No 8B (EA) - Accord en vue de la poursuite de la procédure d'adoption (art. 17(c)) - État d'accueil (EA)(EA)	123
Certificat en vertu de l'article 23	133
Formulaire modèle recommandé No 9 - Certificat de conformité d'une adoption internationale à la Convention Adoption de 1993 (art. 23)	135
Formulaire modèle recommandé No 10 - Certificat de conformité à la suite de la conversion d'une adoption simple en adoption plénière (art. 23 & 27) - États d'accueil uniquement	141

# Introduction



INTRODUCTION 9

Faisant suite à l'approbation par le Conseil sur les affaires générales et la politique (CAGP) de la HCCH, lors de sa réunion de mars 2023, et à la recommandation formulée par la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la Convention Adoption de 1993 en 2022 (CS)<sup>1</sup>, la présente publication regroupe l'ensemble des Formulaires modèles recommandés à utiliser dans le cadre de la *Convention du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale* (ci-après, la « Convention Adoption de 1993 »).

1. La publication renferme les Formulaires modèles recommandés suivants<sup>2</sup>:

# Famille d'origine :

- Formulaire modèle recommandé No 1 : Déclaration de consentement des parents légaux ou du représentant légal de l'enfant à l'adoption (art. 4(c))

# Enfant:

- Formulaire modèle recommandé No 2 : Rapport sur l'enfant (art. 16)
- Formulaire modèle recommandé No 3 : Rapport médical sur l'enfant (art. 16)
- Formulaire modèle recommandé No 4 : Rapport sur la condition psychologique et sociale du jeune enfant (art. 16)
- Formulaire modèle recommandé No 5 : Déclaration de consentement de l'enfant à l'adoption internationale (art. 4(d))
- Formulaire modèle recommandé No 6 : Rapport de suivi de l'adoption

# Futurs parents adoptifs :

- Formulaire modèle recommandé No 7 : Rapport sur les futurs parents adoptifs

# Accord en vertu de l'article 17 :

- Formulaire modèle recommandé No 8A (EO) : Accord en vue de la poursuite de la procédure d'adoption (art. 17(c))
- Formulaire modèle recommandé No 8B (EA) : Accord en vue de la poursuite de la procédure d'adoption (art. 17(c))
- <sup>1</sup> Conclusions & Décisions (C&D) du CAGP (2023), para. 24 et Conclusions & Recommandations (C&R) de la CS sur le fonctionnement pratique de la Convention Adoption de 1993 (2022), C&R No 20.
  - L'importance d'élaborer des Formulaires modèles pour simplifier et faciliter l'application des règles de la Convention Adoption de 1993 a été reconnue dès le début des négociations et lors de toutes les réunions de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la Convention Adoption de 1993, voir : G. Parra-Aranguren, « Rapport explicatif relatif à la Convention HCCH Adoption de 1993 », in HCCH, Actes et documents de la Dix-septième session (1993), tome II, Adoption -coopération, La Haye, SDU, 1994, p. 538-650, para. 610 ; « Rapport de la Commission spéciale sur la mise en œuvre de la Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale (17-21 octobre 1994) », établi par le Bureau Permanent, in HCCH, Actes et documents de la Dix-huitième session (1996), tome I, Matières diverses, La Haye, SDU, 1999, p. 276-314, para. 15 ; C&R Nos 5 et 19 de la réunion de la Commission spéciale (CS) tenue en 2000 ; C&R Nos 6, 7 et 18 de la réunion de la CS de 2010 ; C&R Nos 15-17, et 36 de la réunion de la CS de 2015 ; C&R Nos 19, 20 et 36 de la réunion de la CS de 2022.
- Les Formulaires modèles recommandés Nos 1, 3, 4 et 9 ont déjà été approuvés par le passé et sont inclus dans HCCH, *Guide de bonnes pratiques No 1: La mise en œuvre et le fonctionnement de la Convention Adoption internationale de 1993*, Bristol, Family Law (Jordan Publishing Limited), 2008 (Guide de bonnes pratiques No 1), annexe 7. Dans cette nouvelle publication, la terminologie utilisée dans ces Formulaires, ainsi que leur format, a été mise à jour afin d'assurer l'homogénéité et la cohérence entre tous les Formulaires modèles.

# Certificat en vertu de l'article 23 :

- Formulaire modèle recommandé No 9 : Certificat de conformité d'une adoption internationale à la Convention Adoption de 1993 (art. 23)
- Formulaire modèle recommandé No 10 : Certificat de conformité à la suite de la conversion d'une adoption simple en adoption plénière (art. 23 & 27)
- 2. Par souci de clarté pour les Parties contractantes, les Formulaires modèles visent à créer une plus grande cohérence au niveau du contenu des rapports et des formulaires. En particulier, ces Formulaires modèles peuvent servir d'exemple ou de guide pour les nouvelles Parties contractantes, tout comme pour les Parties contractantes qui souhaitent réviser ou améliorer leurs formulaires actuels. En 2022, la CS a reconnu que les Formulaires modèles permettent de normaliser les processus<sup>3</sup>.
- 3. Cependant, il convient de tenir compte du fait que la Convention Adoption de 1993 est en vigueur depuis 1995, qu'elle rassemble plus de 100 Parties contractantes dont nombre d'entre elles ont déjà mis au point leurs propres formulaires dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention et que plusieurs Parties contractantes ont fait valoir qu'il pourrait s'avérer trop délicat d'aboutir à accord sur un format uniforme. Il importe donc de souligner que les Formulaires modèles ne revêtent qu'un caractère recommandé et non obligatoire de sorte que les Parties contractantes restent libres de continuer à utiliser leurs propres formulaires, d'autant plus lorsque ceux-ci sont plus détaillés et qu'ils permettent un examen plus complet de la situation.
- 4. La CS a reconnu en 2022 que « Iblien qu'ils ne soient que recommandés et non obligatoires, la CS encourage vivement l'ensemble des Parties contractantes à faire usage des Formulaires modèles lorsqu'ils sont conformes aux procédures et aux législations de l'État »<sup>4</sup>.

C&R de la CS sur le fonctionnement pratique de la Convention Adoption de 1993 (2022), C&R No 20.

<sup>4</sup> Ibid.

# Famille d'origine



# Formulaire modèle recommandé No 1

Déclaration de consentement des parents légaux ou du représentant légal de l'enfant à l'adoption (art. 4(c))

# Formulaire modèle recommandé No 1

# Déclaration de consentement des parents légaux ou du représentant légal de l'enfant à l'adoption (art. 4(c))

# ARTICLE 4(c) DE LA CONVENTION ADOPTION DE 1993

*Article 4(c)* 

Les adoptions visées par la Convention ne peuvent avoir lieu que si les autorités compétentes de l'Etat d'origine : [...]

### (c) se sont assurées

- (1) que les personnes, institutions et autorités dont le consentement est requis pour l'adoption ont été entourées des conseils nécessaires et dûment informées sur les conséquences de leur consentement, en particulier sur le maintien ou la rupture, en raison d'une adoption, des liens de droit entre l'enfant et sa famille d'origine,
- (2) que celles-ci ont donné librement leur consentement dans les formes légales requises, et que ce consentement a été donné ou constaté par écrit,
- (3) que les consentements n'ont pas été obtenus moyennant paiement ou contrepartie d'aucune sorte et qu'ils n'ont pas été retirés, et
- (4) que le consentement de la mère, s'il est requis, n'a été donné qu'après la naissance de l'enfant ; [...].

## RUBRIQUE EXPLICATIVE

# 1. Que contient ce Formulaire modèle recommandé?

Ce Formulaire comprend les différents aspects du consentement au sens de l'article 4(c) de la Convention Adoption de 1993.

Il est conçu pour documenter le consentement à l'adoption d'un enfant par ses parents légaux ou son représentant légal lorsque le droit interne l'exige.

# 2. Quand ce Formulaire modèle doit-il être utilisé?

Ce Formulaire doit être utilisé pour consigner le consentement à l'adoption d'un enfant par ses parents légaux ou son représentant légal.

Avant de procéder, le fonctionnaire qui atteste le consentement doit déterminer si un consentement libre et éclairé peut être obtenu.

Les autorités compétentes de l'État contractant concerné doivent veiller à ce que ce Formulaire soit conservé (voir art. 9(a), 30 et 31 de la Convention).

# 3. Le recours à ce Formulaire modèle est-il obligatoire?

Non, il s'agit seulement d'un Formulaire modèle recommandé, qui peut nécessiter une adaptation de la part de chaque État.

# FORMULAIRE MODÈLE RECOMMANDÉ

# Déclaration de consentement des parents légaux ou du représentant légal de l'enfant à l'adoption

Lisez attentivement le présent document avant de le compléter. Ne le signez que si vous en comprenez pleinement chaque proposition. Vous avez le droit de recevoir tous les conseils et informations que vous souhaitez sur les conséquences de votre consentement. Vous avez le droit de recevoir, si vous le désirez, une copie de ce document.

Vous devez n'avoir reçu ni paiement ni contrepartie d'aucune sorte tendant à obtenir votre consentement à l'adoption de l'enfant.

Je, so	oussigné(e) :	
Nom	n de famille :	
Prén	nom(s) :	
Date	e de naissance :	
Résio	dence habituelle :	-
n	mère 🗌 père	représentant légal de l'enfant
Nom	n de famille :	
Prén	nom(s):	
Genr	re:	
Date	e de naissance :	
Lieu	de naissance :	
Résic	dence habituelle :	-
décla	are ce qui suit :	
	Je donne librement, sans pressi	on ni contrainte, mon consentement à l'adoption de cet enfant.
	Je suis conscient(e) que l'enfan l'étranger.	t pourra être adopté par des époux ou une personne résidant à
	Je suis conscient(e) que l'adopti les parents adoptifs / le parent a	on de cet enfant aura pour effet d'établir un lien de filiation avec adoptif.
	Je donne mon consentement à cet enfant et sa mère et son pèr	une adoption qui aura pour effet de rompre le lien de filiation entre e.
	J'ai été averti(e) que je peux retir date, mon consentement sera ir	er mon consentement jusqu'au et qu'après cette révocable.
	Je déclare avoir compris le sens	et la portée de ce qui précède.

Fait à		_ le		
	ville, État		date	
Sianature	e ou marque :			
	es illettrées o		si requise par la cant un handicap	loi ou les circonstances, par exemple pour le cas des
			HABILITÉE À R	ECEVOIR LE CONSENTEMENT
Titre :		-		
	e que le déc document en			risé(s) ci-dessus a(ont) comparu devant moi et signé le
Fait à		_ le	·	
	ville, État		date	
Signature	e / Sceau :			

# **Enfant**



Formulaire modèle recommandé No 2

Rapport sur l'enfant (art. 16)

# Formulaire modèle recommandé No 2 Rapport sur l'enfant (art. 16)

# ARTICLE 16 DE LA CONVENTION ADOTPION DE 1993

### Article 16

- (1) Si l'Autorité centrale de l'Etat d'origine considère que l'enfant est adoptable, (a) elle établit un rapport contenant des renseignements sur l'identité de l'enfant, son adoptabilité, son milieu social, son évolution personnelle et familiale, son passé médical et celui de sa famille, ainsi que sur ses besoins particuliers ; [...]
- (2) Elle transmet à l'Autorité centrale de l'Etat d'accueil son rapport sur l'enfant, la preuve des consentements requis et les motifs de son constat sur le placement, en veillant à ne pas révéler l'identité de la mère et du père, si, dans l'Etat d'origine, cette identité ne peut pas être divulquée.

### RUBRIQUE EXPLICATIVE<sup>1</sup>

# 1. Que contient ce Formulaire modèle recommandé?

Ce Formulaire est conforme au contenu de l'article 16(1) de la Convention ; à savoir : les renseignements sur l'identité de l'enfant, son adoptabilité, son milieu social, son évolution personnelle et familiale, son passé médical et celui de sa famille, et sur ses besoins particuliers.

# 2. Quand ce rapport doit-il être rédigé?

Ce rapport doit être établi lorsque l'Autorité centrale de l'État d'origine considère que l'enfant est adoptable.

Les autorités compétentes de l'État contractant concerné doivent veiller à ce que ce Formulaire soit conservé (voir art. g(a), 30 et 31 de la Convention).

Le présent Formulaire modèle peut faire l'objet d'adaptations eu égard à la législation nationale. À titre d'exemple, selon le droit interne des États, certaines informations figurant dans le Formulaire peuvent ne pas être communiquées aux futurs parents adoptifs. Les données à caractère personnel telles que les noms des personnes ayant la responsabilité de l'enfant concerné, les documents tels que les actes de naissance, les copies de passeport ne peuvent pas être divulgués tant que l'apparentement n'a pas eu lieu.

Le présent Formulaire modèle complète tout rapport sur l'enfant rédigé préalablement ou au moment de son placement dans une institution de protection de remplacement. Il peut être complété par le Formulaire modèle recommandé No 3 « Rapport médical sur l'enfant (art. 16) » et le Formulaire modèle recommandé No 4 « Rapport sur la condition psychologique et sociale du jeune enfant (art. 16) ».

# 3. Qu'en est-il de la protection des données à caractère personnel?

L'article 16(2) prévoit que les autorités doivent veiller « à ne pas révéler l'identité de la mère et du père, si, dans l'État d'origine, cette identité ne peut être divulguée ».

Ainsi, chaque État devra adapter le rapport en fonction de ses propres exigences et restrictions relatives à la loi sur la protection des données.

# 4. Le recours à ce Formulaire modèle est-il obligatoire ?

Non, il s'agit seulement d'un Formulaire modèle recommandé, qui peut nécessiter une adaptation de la part de chaque État.

# FORMULAIRE MODÈLE RECOMMANDÉ

# Rapport sur l'enfant (art. 16)

Date du rapport	
Autorité / organe¹ délivrant le rapport	Nom : Adresse :
Auteur(s) du rapport	Nom : Fonction : Coordonnées :
Sources d'information sur lesquelles se base le présent rapport : par ex., entretiens, séances de conseil, rapports de professionnels. Veuillez pour chaque source :  - énumérer les dates auxquelles ces événements ont eu lieu  - identifier les personnes présentes  - joindre tout rapport professionnel le cas échéant (voir section J ci-dessous)  Veuillez également identifier toute <i>autre</i> personne interrogée pour les besoins de ce rapport	 

Les réponses à ces questions peuvent nécessiter que l'autorité / l'organe qui rédige ce rapport coopère avec différentes autorités et organes de son État.

A	TE DE	L'ENFAN	To
Δ			-

charge par les services de protection de l'enfance :

1.	Nom complet à la naissance :
2.	Tout autre nom utilisé pour l'enfant :
3.	Date de naissance :
4.	Lieu de naissance (ville et État) :
5.	Genre:
6.	Langue(s):
7.	Adresse actuelle :
8.	Chronologie des résidences antérieures de l'enfant depuis sa naissance jusqu'à sa prise en

De (date)	À (date)	Nom et lieu de la résidence	Nom de la personne responsable de l'enfant

9. Chronologie du placement de l'enfant depuis sa prise en charge par les services de protection de l'enfance (en commençant par son lieu de résidence *actuel*) :

De (date)	À (date)	Nom et lieu du placement (notamment famille élargie, famille d'accueil, institution)	(notamment famille responsable de l'enfant au largie, famille d'accueil, moment du placement et	

Lorsque l'enfant a été trouvé et qu'en conséquence, certaines de ces informations ne sont pas disponibles, veuillez simplement écrire « inconnu » et fournir le plus de détails possible dans la section B ci-dessous.

# 10. Détails concernant la famille d'origine s'ils sont disponibles et ne sont pas confidentiels :

<u>Note</u>: l'article 16(2) de la Convention Adoption de 1993 rappelle que des précautions doivent être prises afin de ne <u>pas</u> révéler l'identité de la mère et du père d'origine <u>si</u>, dans l'État d'origine, cette identité ne peut être divulguée.

Veuillez donc remplir les points (a) à (d) ci-dessous en fournissant le plus d'informations possible concernant chaque membre de la famille, dans les limites de ce qui est autorisé par le droit interne. Si des informations d'identification ne peuvent pas être données, veuillez fournir des informations non identifiantes dans la mesure où cela est possible et autorisé par le droit interne.

### a. Parents:

	Nom complet	Date de naissance / âge	Lieu de résidence	Nationalité	État civil (au moment de la naissance de l'enfant; aujourd'hui)	Profession	Toute autre information pouvant être fournie <sup>3</sup>	En cas de décès, cause et date de celui-ci
Mère								
Père								
Tout autre parent légal								

	Filiation établie (Oui / Non)	Garde légale de l'enfant (Oui / Non)
Mère		
Père		
Tout autre parent légal		

Par ex., les caractéristiques physiques, les traits de personnalité, les intérêts, le lieu de naissance.

# b. Fratrie:

Nom complet	Date de naissance / âge	Genre	Lieu de résidence	Nationalité	En attente d'une adoption et déclaré adoptable (Oui / Non)	Toute autre information pouvant être fournie4	En cas de décès, cause et date de celui-ci

 Veuillez fournir plus d'informations si l'un ou plusieurs des membres de la fratrie ont fait l'objet d'une adoption nationale ou internationale auparavant, ou si une procédure d'adoption est en cours à leur égard (que cette procédure concerne également l'enfant ou non):

# c. Grand(s)-parent(s)

Nom complet	Date de naissance / âge	Genre	Lieu de résidence	Nationalité	Profession	Toute autre information pouvant être fournie	En cas de décès, cause et date de celui-ci

Il peut s'agir, par exemple, de savoir s'il s'agit d'un frère ou d'une sœur, d'un demi-frère ou d'une demi-sœur, ou s'ils ont vécu ensemble.

	d.	Autr	Relation avec l'enfant :  Autre information pouvant être fournie (par ex., nom complet, date de naissance ou âge, lieu de résidence, nationalité, profession ; en cas de décès, cause et date de celui-
	В.	STA	TUT JURIDIQUE DE L'ENFANT
1.	l'on	fant di	spose-t-il d'un acte attestant la naissance ?
1.			
			veuillez préciser de quel document il s'agit (par ex., acte de naissance, enregistrement aissance, livret de famille) :
		Non <sup>t</sup>	- veuillez expliquer pourquoi :
		Veui	llez préciser :
		-	les formalités nécessaires à l'établissement d'un acte de naissance de l'enfant :
		-	qui / quelle autorité ou quel organe est chargé(e) de cette procédure :
	Veui	llez joi	ndre une copie de l'acte attestant la naissance de l'enfant.
2.	Nati	onalité	de l'enfant <sup>6</sup> :
	a.	L'ent	ant a-t-il la nationalité de l'État dans lequel il réside actuellement ?
			Oui
			Non – veuillez expliquer pourquoi :
			Veuillez préciser :
			- les formalités supplémentaires à entreprendre pour que l'enfant acquière cette nationalité :
			- qui / quelle autorité ou quel organe est chargé(e) de cette procédure :
			- si cela a des conséquences sur l'adoptabilité de l'enfant :

Veuillez noter que les enfants en cours d'adoption doivent recevoir un certificat de naissance et que l'adoption ne doit pas avoir lieu tant que l'enfant n'a pas reçu ce certificat.

La nationalité désigne le statut juridique d'un individu relevant d'un État souverain et bénéficiant des droits et de la protection du gouvernement de cet État. Dans certains États, ce statut juridique est désigné par le terme « citoyenneté ». Les références à la « nationalité » doivent donc être comprises comme incluant la « citoyenneté ».

	b.	L'enfant a-t-il acquis une autre nationalité ?
		Oui – veuillez préciser :
		Non
		Veuillez joindre une copie du passeport de l'enfant ou de tout autre document attestant de sa nationalité.
3.	Droits	s et responsabilités à l'égard de l'enfant
	a.	Veuillez préciser qui / quelle autorité exerce les droits et responsabilités à l'égard de l'enfant et / ou qui est son représentant légal :
		Nom et adresse :
		Veuillez préciser la relation entre cette personne / autorité et l'enfant :
		Veuillez préciser la date d'acquisition des droits et responsabilités :
		Le cas échéant, veuillez préciser quelle autorité a désigné le représentant légal :
	b.	Veuillez préciser qui / quelle autorité exerce (à temps plein) la responsabilité parentale à l'égard de l'enfant (autrement dit, qui en a la garde) :
		Nom et adresse :
		Veuillez préciser la relation entre cette personne / autorité et l'enfant :
	quest	lez inclure une copie de toute(s) ordonnance(s) de tutelle relative(s) à l'enfant (si des cions de confidentialité se posent, une copie expurgée peut être fournie), ainsi que toute(s) nnance(s) de placement relative(s) à l'enfant, si la divulgation de cette(ces) ordonnance(s) est isée.
4.	Circo	nstances favorisant la déclaration de l'adoptabilité de l'enfant <sup>7</sup> :
	a.	L'enfant a-t-il été confié en vue d'une adoption par sa famille d'origine (à savoir, ses parents d'origine ou des membres de la famille élargie) ou ses représentants légaux ?
		Non, veuillez passer directement à la question 4(b)
		Oui
		Si oui, veuillez fournir les informations suivantes (si possible (autrement dit, <u>si elles ne sont pas confidentielles</u> )) :
		- Les nom et adresse des personnes qui ont confié l'enfant :
		- Les circonstances dans lesquelles l'enfant a été confié :

Veuillez noter que dans la plupart des cas, il ne sera possible de cocher « oui » que dans l'une ou l'autre des cases a, b, c ou d (c.-à-d. qu'il serait particulièrement rare que les circonstances qui ont conduit à déclarer l'enfant adoptable nécessitent de cocher « oui » plus d'une fois).

	-	Les actions entreprises afin d'éviter de confier l'enfant en vue d'une adoption (veuillez fournir le plus d'informations possible dans la zone de texte suivant chaque réponse) :
		Visites à domicile (veuillez indiquer le but de la ou des visites à domicile, par ex., en vue d'un soutien éducatif, soutien parental) :
		Séances de conseil :
		Soutien social et psychologique :
		Soutien financier:
		Autre. Veuillez préciser :
		personne ayant confié l'enfant en vue d'une adoption avait moins de 18 ans <sup>8</sup> à l'époque, lez préciser quelles mesures particulières ont été prises afin de l'assister : 
b.	L'enf	ant a-t-il été trouvé ?
		Non, veuillez passer directement à la question 4(c)
		Oui
	Si ou	i, veuillez fournir les informations suivantes :
	-	Des détails relatifs à l'endroit où l'enfant a été trouvé (par ex., ville, adresse, nature du lieu) :
	-	La date à laquelle il a été trouvé :
	-	Son âge approximatif au moment où il a été trouvé :
	-	Les nom et adresse des personnes ayant trouvé l'enfant et / ou l'ayant déclaré abandonné:
	-	Les circonstances entourant le moment où l'enfant a été trouvé :
	-	Toute preuve d'abandon (par ex., un certificat d'abandon ou une note du (des) parent(s) d'origine / tuteur(s), si disponible, ainsi qu'une copie de la décision d'une autorité déclarant l'enfant abandonné ou un jugement d'abandon, si la divulgation est autorisée):
	-	Les actions entreprises afin de retrouver la famille d'origine de l'enfant (veuillez fournir le plus d'informations possible dans la zone de texte suivant chaque réponse) :
		Entretiens avec les voisins, la population locale, etc.
		Enquête de la police ou d'autres organes compétents
		Annonces sur les réseaux sociaux
		Annonces télévisées
		Annonces radiophoniques

Ou n'ayant pas atteint l'âge de la majorité si celle-ci est atteinte <u>après</u> 18 ans.

		Annonces dans la presse écrite
		Affiches contenant des photos
		Annonces faites lors d'événements publics
		Autre. Veuillez préciser :
		Veuillez résumer les informations obtenues grâce à ces actions :
	-	La période au cours de laquelle ces actions ont été entreprises :
	-	Si aucune action n'a été entreprise, veuillez expliquer pour quelles raisons :
C.		parents légaux (d'origine) ou les représentants légaux ont-ils été déchus de leurs s et responsabilités par un tribunal ou une autre autorité publique compétente ?
		Non, veuillez passer directement à la question 4(d)
		Oui (veuillez inclure toute preuve de la cessation des droits et responsabilités parentaux détenus précédemment, ainsi qu'une copie de la décision, si la divulgation de cette décision est autorisée)
	Si oui	, veuillez fournir les informations suivantes :
	-	Nom et adresse du tribunal ou de l'autorité publique ayant rendu la décision :
	-	Date de la décision finale :
	-	Si possible (à savoir, <u>si ce n'est pas confidentiel</u> ), veuillez exposer brièvement les motifs de la décision (par ex., abandon, abus, négligence) :
	-	Veuillez préciser si les parents d'origine ou les représentants légaux sont en accord avec la décision :
d.	Tous	les parents légaux (d'origine) <sup>9</sup> sont-ils décédés ?
		Non, veuillez passer directement à la question 4(e)
		Oui, veuillez joindre une copie de leurs certificats de décès
e.	soit (	cune des circonstances présentées en (a), (b), (c) ou (d) n'a conduit à ce que l'enfant déclaré adoptable, veuillez expliquer les circonstances ayant conduit à déclarer ent adoptable:

<sup>9</sup> Veuillez noter que les parents légaux ne sont pas toujours les parents d'origine.

# 5. Adoptabilité de l'enfant<sup>10</sup>

a. Les consentements suivants (selon le cas) à l'adoption internationale de l'enfant ont été obtenus conformément à l'article 4 de la Convention Adoption de 1993<sup>11</sup>:

<u>Note</u>: l'article 16(2) de la Convention Adoption de 1993 requiert que l'Autorité centrale de l'État d'origine transmette à l'Autorité centrale de l'État d'accueil la <u>preuve</u> des consentements requis.

i.	Conse	entement(s) des parents légaux (d'origine) :
		Oui. Veuillez fournir le plus de détails possible et joindre une copie à ce rapport:
		Non. Veuillez expliquer pourquoi (par ex., les efforts déployés pour obtenir le consentement et les raisons connues pour lesquelles il n'a pu être obtenu) :
		Sans objet. Veuillez expliquer pourquoi :
ii.	Conse	entement(s) de tout représentant légal de l'enfant <sup>12</sup>
		Oui. Veuillez fournir le plus de détails possible et joindre une copie à ce rapport:
		Non. Veuillez expliquer pourquoi (par ex., les efforts déployés pour obtenir le consentement et les raisons connues pour lesquelles il n'a pu être obtenu) :
		Sans objet. Veuillez expliquer pourquoi :
iii.		entement(s) de toute autorité / personne ou de tout organe pertinent (par ex. le e, le Chef du village) <sup>13</sup> :
		Oui. Veuillez fournir le plus de détails possible et joindre une copie à ce rapport:
		Non. Veuillez expliquer pourquoi :
		Sans objet. Veuillez expliquer pourquoi :

Voir <u>Guide de bonnes pratiques No 1</u>, chapitre 7.2.1.

<sup>11</sup> Ibid. chapitre 2.2.3 et Formulaire modèle recommandé No 1 « Déclaration de consentement des parents légaux ou du représentant légal de l'enfant à l'adoption ».

Le cas échéant, comme l'exige la législation nationale.

Le cas échéant, conformément à la législation nationale.

accentancent de l'anfant à âtre adenté de manière générale (et non à con adention

	IV.	en particulier <sup>14</sup> ) :
		Oui. Veuillez fournir tous les détails possible et joindre une copie à ce rappor
		Non. Veuillez préciser pourquoi :
		Sans objet. Veuillez préciser pourquoi (par ex., consentement non requis par loi en raison de l'âge de l'enfant) :
	V.	Autre:
		Oui. Veuillez préciser par qui, fournir le plus de détails possible et joindre ur copie à ce rapport :
		Non. Commentaires :
b.	Ado	abilité psychosociale de l'enfant¹⁵
	-	Nom et adresse de l'autorité chargée de vérifier l'adoptabilité <u>psychosociale</u> d'enfant :
	-	Fonction (par ex., psychologue, travailleur(euse) social(e), conseiller(ère)) de personne chargée d'évaluer l'adoptabilité psychosociale de l'enfant
	-	Veuillez exposer brièvement le processus visant à vérifier l'adoptabili psychosociale de l'enfant :
c.	Déc	on concernant l'adoptabilité de l'enfant
	-	Date de la déclaration de l'autorité compétente concernant l'adoptabilité de l'enfan

Le consentement devrait, idéalement, être obtenu à deux étapes de l'adoption :

- Premièrement, un consentement général avant que l'enfant ne soit proposé à l'adoption. Il est important qu'il consente à être adopté de manière générale (c.-à-d. afin que l'enfant soit préparé mentalement à l'idée d'une éventuelle adoption, mais aussi pour éviter les situations où un enfant est déclaré adoptable alors qu'il refuse d'être adopté).
- Deuxièmement, **un consentement à son adoption en particulier**, après que l'enfant a été apparenté avec des futurs parents adoptifs. En effet, un consentement général ne remplit pas l'exigence de l'art. 4(d)(1) de la Convention, car ce consentement doit être donné à la lumière de la future adoption en question. Pour plus d'informations, voir G. Parra-Aranguren, *Rapport explicatif sur la Convention Adoption de 1993* (« Rapport explicatif »), para. 161 : « [Lle consentement de l'enfant, eu égard à son âge et à sa maturité, doit porter non pas sur l'adoption en général, mais sur l'adoption dont il s'agit effectivement, car il serait contraire aux droits fondamentaux de l'enfant qu'il puisse être adopté sans même savoir qui seraient ses parents adoptifs ».

Compte tenu de ce qui précède, le consentement dont il est question dans cette section se réfère au premier consentement et non au consentement requis par l'art. 4 de la Convention Adoption de 1993.

L'adoptabilité psychosociale de l'enfant est habituellement déterminée au moyen d'une appréciation qu'un environnement familial sera bénéfique pour l'enfant (et qui sera capable de s'adapter à un tel environnement), qu'il comprend les conséquences d'une adoption et qu'il estime que le fait d'être adopté répond à son intérêt supérieur. Voir <u>Guide de bonnes pratiques No 1</u>, chapitre 7.2.1.

	- Nom et adresse de l'autorité compétente :	
	Autorité administrative :	
	Autorité judiciaire :	
	Veuillez joindre une copie de la déclaration d'adoptabilité de l'enfant à ce rapport.	
	C. LE PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ (art. 4(b) de la Convention Adoption de 1993)	
1.	Tentatives de réintégration de l'enfant dans sa famille et les raisons expliquant l'échec de cette solution :	
2.	Tentatives de placement de l'enfant dans sa famille élargie dans l'État d'origine et les raisons expliquant l'échec de cette solution :	
3.	Tentatives de placement de l'enfant dans une autre famille de l'État d'origine (par ex., par le biais de l'adoption nationale ou du placement en famille d'accueil) de l'État (subsidiarité) :	
4.	Raisons pour lesquelles l' <u>autorité compétente concernée</u> a déterminé, après avoir dûment pris en considération les possibilités de placement de l'enfant dans l'État d'origine, que l'adoption internationale était dans l'intérêt supérieur de l'enfant (veuillez inclure une explication quant aux tentatives de placement de l'enfant dans l'État et les raisons pour lesquelles l'adoption nationale n'a pas été considérée comme une option convenable – subsidiarité):	
	D. ANTÉCÉDENTS FAMILIAUX DE L'ENFANT <sup>16</sup>	
1.	Veuillez fournir des informations générales sur le contexte ethnique, social, religieux, culturel et familial de l'enfant (par ex., les valeurs et traditions de la famille, toute pratique culturelle) :	
2.	Tout signalement de négligence ou d'abus dans la famille :	
3.	Tentatives de placement de la fratrie ensemble (le cas échéant et si cela est approprié dans ce cas) et dans le cas où la fratrie n'a pas été placée ensemble, veuillez expliquer pourquoi :	

Si l'une de ces informations n'est pas disponible parce que l'enfant a été retrouvé, veuillez indiquer « inconnu » et fournir autant de détails que possible.

- 4. Depuis que l'enfant a été pris en charge par les services de protection (le cas échéant), la famille d'origine ou les membres de la communauté ont-ils rendu visite à l'enfant et quelles relations ont été maintenues : \_\_\_\_\_\_
- 5. Veuillez inclure tout rapport sur les parents d'origine ; un génogramme ou un arbre généalogique avec les derniers emplacements géographiques connus des membres de la famille de l'enfant ; ainsi que tout objet (ou copie de ces objets) laissé par les parents d'origine ou la famille élargie à l'enfant (par ex., une lettre, des vêtements, des documents), si la divulgation de ces objets est autorisée.

# E. ANTÉCÉDENTS MÉDICAUX DE L'ENFANT, SANTÉ ET DÉVELOPPEMENT

Veuillez joindre un Rapport médical distinct concernant l'enfant (par ex. complétez le Formulaire modèle recommandé No 3 « Rapport médical sur l'enfant » et son supplément<sup>17</sup> ou tout autre rapport médical (par ex., rapports de laboratoire, radiographies, IRM), en utilisant, si possible, la norme CIM<sup>18</sup>) qui ne date pas de plus de six mois au moment de la préparation de ce rapport. Veuillez également joindre une photo du corps entier de l'enfant et un rapport sur les étapes du développement de l'enfant.

Outre le rapport médical distinct concernant l'enfant :

- veuillez présenter brièvement les <u>antécédents médicaux</u> des membres de sa famille proche, y compris la santé actuelle des parents d'origine de l'enfant et les éventuelles dispositions génétiques et / ou héréditaires qui pourraient avoir un impact sur l'enfant<sup>19</sup>:\_\_\_\_\_\_
- veuillez fournir un bref aperçu des <u>antécédents prénataux</u> : \_\_\_\_\_

Voir Formulaire modèle recommandé No 3 « Rapport médical sur l'enfant (art. 16) » et Formulaire modèle recommandé No 4 « Rapport sur la condition psychologique et sociale du jeune enfant (art. 16) ».

Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes (CIM). Cette classification est disponible sur le site < <u>www.who.int/classifications/classification-of-diseases</u> >.

Si l'une de ces informations n'est pas disponible parce que l'enfant a été trouvé, veuillez indiquer « inconnu » et fournir autant de détails que possible.

### F. BESOINS SPÉCIAUX DE L'ENFANT

Vous	pouvez	faire <u>i</u>	<u>référence :</u>	<u>au Rapport</u>	<u>médical</u>	sur l'er	<u>ifant</u> c	dans la	a section	ci-d	essus

1.	L'en	fant a-t-il des besoins spéciaux <sup>20</sup> ?				
		Oui – veuillez décrire et expliquer précisément comment ces besoins ont été identifiés :				
		Médicaux - physiques :				
		Médicaux, psychiatriques ou psychologiques :				
		Comportementaux / sociaux :				
		Pédagogiques (par ex., troubles de l'apprentissage) :				
		Autres (veuillez préciser) :				
		Non. Commentaires :				
2.	Nom	n et adresse de l'autorité chargée de diagnostiquer les besoins spéciaux de l'enfant :				
3.		 l est le projet de traitement actuel de l'enfant visant à répondre à ses besoins spéciaux e s sont les progrès qui ont été réalisés jusque-là :				
4.	L'en	fant a-t-il bénéficié d'un soutien en rapport avec ses besoins spéciaux :				
5.	Un s	outien supplémentaire est-il nécessaire :				
	G.	ENVIRONNEMENT ACTUEL DE L'ENFANT <sup>21</sup>				
1.	Туре	e de placement :				
	-	Veuillez décrire le placement actuel de l'enfant :				
	-	Veuillez indiquer si l'enfant est actuellement placé avec sa fratrie, ou s'il entretient des contacts avec elle ou des membres de sa famille d'origine et, dans l'affirmative, quel type de contact et à quelle fréquence :				
	-	Veuillez fournir des détails concernant l'adaptation de l'enfant à son lieu de résidence actuel :				

<sup>«</sup> Les enfants qui ont des besoin spéciaux sont ceux qui souffrent de troubles du comportement ou d'un traumatisme, ou ont une incapacité physique ou mentale, ou sont plus âgés (généralement plus de 7 ans), ou font partie d'une fratrie » (voir <u>Guide de bonnes pratiques No 1</u>, section 7.3.1).

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Veuillez fournir des informations qui ne datent pas de plus de six mois au moment de la préparation de ce rapport.

- Décrivez la relation de l'enfant avec les personnes qui font partie de sa vie (par ex., la famille d'origine, y compris les parents d'origine, la fratrie, la famille élargie, la famille d'accueil, les travailleurs sociaux, prestataires de soins):\_\_\_\_\_
- Y a-t-il des membres de la famille d'origine et / ou des personnes importantes dans la vie de l'enfant qui sont disposés à maintenir un certain type d'ouverture / de contact après l'adoption, ou qui sont disposés à ce que leurs informations soient partagées afin que l'enfant et les parents adoptifs puissent maintenir une relation / un contact avec eux. Dans l'affirmative, veuillez fournir de plus amples détails : \_\_\_\_\_\_\_

	Lattirmative, veuillez fournir de plus amples details :
2.	Type de scolarisation (le cas échéant) :
	- Date(s) de la scolarisation :
	- Performance globale, réussites (y compris tout résultat scolaire particulier) :
	- Points forts et faiblesses :
3.	Activités (par ex., activités physiques / sportives, culturelles, sociales, jeux / jouets) :
1.	Activités favorites et moins appréciées :
5.	Relation avec les personnes responsables de son éducation / professeurs :
5.	Relations avec ses camarades et ses amis :
7.	Noms des enfants et des adultes avec qui l'enfant a développé de solides relations :
3.	Tout problème social ou comportemental :
9.	Veuillez inclure tout rapport professionnel concernant l'enfant (par ex., rapports psychologiques, bulletins scolaires ou rapports pédagogiques, rapports sur la vie de l'enfant), ainsi que des photographies et / ou des vidéos de l'enfant dans son environnement actuel.
	H. PRÉPARATION ET AVIS DE L'ENFANT CONCERNANT LA POSSIBILITÉ D'UNE ADOPTION INTERNATIONALE
L.	Nom et fonction de la (des) personne(s) responsable(s) de la préparation de l'enfant à l'adoption internationale :
2.	Veuillez expliquer le processus qui est / a été entrepris pour préparer l'enfant à l'adoption internationale :
3.	L'enfant a-t-il bénéficié de conseils ?
	Oui – veuillez donner des détails, y compris le profil du professionnel qui l'a conseillé, le nombre / la fréquence des séances, et la durée pour laquelle ces conseils ont été donnés :
	Non – veuillez expliquer pourquoi :

4.	<u>Avis et / ou sentiments de l'enfant</u> quant à la possibilité d'une adoption internationale :						
	-	Quelle a été la réaction de l'enfant face à la possibilité d'une adoption internationale :					
	-	L'enfant comprend-il bien les conséquences d'une adoption internationale ?					
	l.	COMMENTAIRES / RECOMMANDATIONS SUPPLÉMENTAIRES					
1. 2.		vez le type de famille qui pourrait répondre aux besoins de l'enfant : mentaires / recommandations supplémentaires :					
	J.	LISTE RÉCAPITULATIVE DES DOCUMENTS À JOINDRE À CE RAPPORT (selon le cas)					
Dans	la mes	sure du possible, veuillez joindre à ce rapport les documents suivants :					
	Un ac	te attestant la naissance de l'enfant (par ex. acte de naissance, enregistrement de l'enfant, de famille)					
	Une	copie du  ou des passeport(s) de l'enfant ou toute autre preuve de sa nationalité					
		preuve d'abandon (par ex., un certificat d'abandon ou une note du / des at(s) d'origine / tuteur(s), si disponible)					
	La preuve de tout consentement requis par des personnes (par ex., les parents d'origine), des institutions et / ou des autorités, pour l'adoption de l'enfant						
	Les a	ctes de décès des parents légaux (d'origine) (le cas échéant)					
		reuve du retrait des droits et responsabilités parentaux (le cas échéant) (par ex., une nance du tribunal, une décision de justice)					
	La dé	claration d'adoptabilité de l'enfant					

Un rapport médical récent (cà-d. ne datant pas de plus de 6 mois au moment de la préparation de ce rapport) concernant l'enfant (à savoir, le Formulaire « Rapport médical sur l'enfant » et son supplément <sup>22</sup> complétés, ou tout autre rapport médical similaire (par ex., rapports de laboratoire, radiographies, IRM), en utilisant, si possible, la norme CIM <sup>23</sup> ), et un rapport sur les étapes du développement de l'enfant)
Antécédents médicaux de la mère, du père et de la fratrie de l'enfant (ou d'autres membres importants de la famille, selon le cas)
Tout autre rapport professionnel concernant l'enfant (par ex., rapports psychologiques, bulletins scolaires ou rapports pédagogiques, rapports sur la vie de l'enfant)
Tout rapport sur les parents d'origine
Génogramme ou arbre généalogique avec les derniers lieux géographiques connus des membres de la famille de l'enfant
Photographies (y compris une photo du corps entier de l'enfant) ou vidéos de l'enfant dans son environnement actuel
communication des documents suivants est permise en vertu du droit interne (cà-d., si les ments suivants ne sont <u>pas</u> confidentiels), veuillez également joindre :
Toute décision rendue par une autorité compétente visant à retirer les droits / responsabilités des parents d'origine et / ou des représentants légaux
Toute décision d'une autorité déclarant l'enfant abandonné / jugement d'abandon
Toute ordonnance judiciaire de tutelle relative à l'enfant (en cas de problèmes de confidentialité, une copie expurgée peut être fournie)
Toute autre ordonnance de placement relative à l'enfant
Tout élément (ou copie de ces éléments) laissé par les parents d'origine ou la famille élargie à l'enfant (par ex., une lettre, des vêtements, documents)
(des) document(s) existe(nt) mais n'a (ont) pas pu être joint(s) à ce rapport, veuillez expliquer juoi :

Voir Formulaire modèle recommandé No 3 « Rapport médical sur l'enfant (art. 16) » et Formulaire modèle recommandé No 4 « Rapport sur la condition psychologique et sociale du jeune enfant (art. 16) ».

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes (CIM). Cette classification est disponible à l'adresse <u>www.who.int/classifications/classification-of-diseases</u> (en anglais uniquement).

## K. CERTIFICAT DE L'AUTORITÉ / LA PERSONNE AUTORISÉE À REMPLIR LE RAPPORT

Nom:
Titre :
Autorité :
Je certifie par la présente que ce rapport est authentique, correct et complet.
Fait à le ville, État date
Signature / Sceau :

Formulaire modèle recommandé No 3

Rapport médical sur l'enfant (art. 16)

# Formulaire modèle recommandé No 3 Rapport médical sur l'enfant (art. 16)

#### ARTICLE 16 DE LA CONVENTION ADOPTION DE 1993

#### Article 16

- (1) Si l'Autorité centrale de l'Etat d'origine considère que l'enfant est adoptable, a) elle établit un rapport contenant des renseignements sur l'identité de l'enfant, son adoptabilité, son milieu social, son évolution personnelle et familiale, son passé médical et celui de sa famille, ainsi que sur ses besoins particuliers ; [...]
- (2) Elle transmet à l'Autorité centrale de l'Etat d'accueil son rapport sur l'enfant, la preuve des consentements requis et les motifs de son constat sur le placement, en veillant à ne pas révéler l'identité de la mère et du père, si, dans l'Etat d'origine, cette identité ne peut pas être divulquée.

#### RUBRIQUE EXPLICATIVE<sup>1</sup>

#### 1. Que contient ce Formulaire modèle recommandé?

Ce Formulaire reprend l'un des aspects du rapport sur l'enfant mentionné à l'article 16(1) de la Convention Adoption de 1993 ; à savoir : le passé médical de l'enfant et celui de sa famille, ainsi que les besoins particuliers de l'enfant.

#### Quand ce rapport doit-il être rédigé ?

Ce rapport doit être établi lorsque l'Autorité centrale de l'État d'origine considère que l'enfant est adoptable.

Les autorités compétentes de l'État contractant concerné doivent veiller à ce que ce Formulaire soit conservé (voir art. 9(a), 30 et 31 de la Convention).

#### 3. Qu'en est-il de la protection des données à caractère personnel?

L'article 16(2) prévoit que les autorités doivent veiller « à ne pas révéler l'identité de la mère et du père, si, dans l'État d'origine, cette identité ne peut être divulguée ».

Le présent Formulaire modèle peut faire l'objet d'adaptations eu égard à la législation nationale. À titre d'exemple, selon le droit interne des États, certaines informations figurant dans le Formulaire peuvent ne pas être communiquées aux futurs parents adoptifs. Les données à caractère personnel ne peuvent pas être divulguées tant que l'apparentement n'a pas eu lieu.

Le présent Formulaire modèle complète tout rapport sur l'enfant rédigé préalablement ou au moment de son placement dans une institution de protection de remplacement. Il peut être complété par le Formulaire modèle recommandé No 2 « Rapport sur l'enfant (art. 16) ».

Ainsi, chaque État devra adapter le rapport en fonction de ses propres exigences et restrictions relatives à la loi sur la protection des données.

#### 4. Le recours à ce Formulaire modèle est-il obligatoire ?

Non, il s'agit seulement d'un Formulaire modèle recommandé, qui peut nécessiter une adaptation de la part de chaque État.

# FORMULAIRE MODÈLE RECOMMANDÉ

# Rapport médical sur l'enfant (art. 16)

#### Le rapport doit être établi par un médecin dûment autorisé.

Veuillez répondre à <u>toutes</u> les rubriques.

Si l'information demandée n'est pas connue, veuillez indiquer « inconnu ».

Nom de l'enfant :						
Date de naissance :						
Genre:						
Lieu de naissance :						
Nationalité :						
Nom de la mère :						
Date de naissance :						
Nom du père :						
Date de naissance :						
Nom de l'institution actuelle :						
Placé depuis :						
Poids:	à la naissance :		kg			
Polas .	lors de l'admission :		kg			
Tailla	à la naissance :		cm			
Taille :	lors de l'admission :		cm			
La grossesse et l'accouchement se sont-ils déroulés normalement ?	Oui	] Non [	Ne sais pas			

	avec sa mèr	e:	du au			
	avec de la fa	amille :	duau			
Où l'enfant a-t-il habité ?	soins en éta	blissement privé :	duau			
	dans une ins	stitution ou un hôpital :	duau			
	veuillez indique de(s) (l')institutio	er ci-dessous le nom on(s) concernée(s) :				
		Maladies infantiles ordinaires (coqueluche, rougeole, varicelle, rubéole, oreillons)				
		☐ Tuberculose				
		Convulsions (y compris convulsions fébriles)				
L'enfant a-t-il été malade	Oui	☐ Autre maladie				
par le passé ?		A-t-il été exposé à une maladie contagieuse				
		veuillez indiquer l'âge de l'enfant pour chaque maladie, et faire mention d'éventuelles complications :				
	□Non					
	☐ Sais pas					
		☐ Tuberculose (B.C.G.). Date du vaccin :				
L'enfant a-t-il été vacciné contre les maladies	Oui	Diphtérie. Date du vaccin :				
suivantes?		☐ Tétanos. Date du vaccin :				
		Coqueluche. Date du vaccin :				

		Poliomyélite. Date du vaccin :			
		☐ Hépatite A. Date du vaccin :			
		☐ Hépatite B. Date du vaccin :			
		Autres vaccins. Veuillez préciser lesquels et les dates des vaccins:			
	Non				
	☐ Ne sais pas				
	Oui, veuillez indiquer le nom de l'hôpital, l'âge de l'enfant, le diagnostic et le traitement :				
L'enfant a-t-il été soigné à l'hôpital ?	□Non				
	☐ Ne sais pas				
	Visuel:	Quand l'enfant a-t-il été capable de fixer ?	 ☐ Ne sais pas		
	Auditif:	Quand l'enfant a-t-il été capable de réagir et de tourner la tête à l'entente d'un son ?	 ☐ Ne sais pas		
	Motricité :	Quand l'enfant a-t-il été capable de s'asseoir sans aide ?	 ☐ Ne sais pas		
Veuillez donner si possible une description du développement mental de l'enfant, de son		De se tenir debout avec appui ?	 ☐ Ne sais pas		
comportement et de ses capacités :		De marcher sans appui ?	 ☐ Ne sais pas		
		Quand l'enfant a-t-il commencé à babiller ?	 ☐ Ne sais pas		
	Langage:	A dire des mots simples ?	 ☐ Ne sais pas		
		A faire des phrases ?	□ Ne sais pas		

	Quand l'enfant a-t-il commencé à sourire ?	 ☐ Ne sais pas
Contact:	Comment réagit-il envers des inconnus ?	□ Ne sais pas
avec les adultes	Comment communique-t-il avec les adultes et les autres enfants ?	 ☐ Ne sais pas
Émotif :	Comment l'enfant manifeste-t-il ses émotions (colère, malaise, déception, joie) ?	 ☐ Ne sais pas

#### Examen médical de l'enfant

Date de l'examen médical :				
Poids:	kg Date :			
Taille :	cm Date:			
Tour de tête :	cm			
Couleur des cheveux :				
Couleur des yeux :				
Couleur de la peau :				
	Date de l'examen :			
	Tête (forme du crâne, hydrocéphale, craniotabès) :			
Grâce à un examen clinique complet de l'enfant, j'ai	Bouche et pharynx (bec-de- lièvre ou palais fendu, dents) :			
constaté les symptômes, les déficiences ou anomalies suivants :	Yeux (vision, strabisme, infections) :			
sulvants.	Oreilles (infections, écoulement, ouïe déficiente, difformité) :			
	Organes du thorax (cœur, poumons) :			

	Glandes lymphatiques (adénite) :	
	Abdomen (hernie, foie, rate) :	
	Organes génitaux (hypospadias, testicules, rétention) :	
	Colonne vertébrale (cyphose, scoliose) :	
	Extrémités (pes equinus, valgus, piet bot, pes calcaneovarus, inflexion de la hanche, spasmodicité, parésie) :	
	Peau (eczéma, infections, parasites) :	
	Autres maladies :	
L'anfant prácanta til das	Résultat de tests de dépistage de la syphilis (dates et années) :	
L'enfant présente-t-il des symptômes de syphilis ?	Positif	
	□ Négatif	
	Pas de test fait	
	Résultat de tests de dépistage de la tuberculose (dates et années) :	
Symptômes de tuberculose?	Positif	
	☐ Négatif	
	☐ Pas de test fait	
	Résultat de tests de dépistage de l'Hépatite A (dates et années) :	
Symptômes d'Hépatite A?	Positif	
	Négatif	
	Pas de test fait	
	Résultat des tests HBsAg (dates et années) :	
Symptômes d'Hépatite B?	Positif	
	Négatif	
	Pas de test fait	

	Résultat des tests HBs (dates et années) :		
	Positif		
	Négatif		
	Pas de test fait		
	Résultat des tests HBeAg (dates et années) :		
	Positif		
	Négatif		
	Pas de test fait		
	Résultat des tests HBe (dates et années) :		
	Positif		
	Négatif		
	Pas de test fait		
	Résultat de tests HIV (dates et années) :		
Symptômes de Sida ?	Positif		
	□ Négatif		
	☐ Pas de test fait		
Symptômes d'autres maladies infectieuses ?			
	Sucre		
L'urine contient-elle ?	Albumine		
	Acétone		
Selles (diarrhée, constipation) :	Examen Positif Sortes:		
	□ Négatif		
	☐ Pas de test fait		
L'enfant souffre-t-il d'une maladie mentale, d'arriération ?			
Veuillez décrire le développement mental, le comportement et les capacités de l'enfant. Cette description est particulièrement importante pour conseiller les futurs parents.			
Autres commentaires:			

Signature et cachet du m	iédecin qui a	examiné l'er	ıfant :
Date:			

# Formulaire modèle recommandé No 4

Rapport sur la condition psychologique et sociale du jeune enfant (art. 16)

(Supplément au rapport médical général de l'enfant)

# Formulaire modèle recommandé No 4 Rapport sur la condition psychologique et sociale du jeune enfant (art. 16)

(Supplément au rapport médical général de l'enfant)

#### ARTICLE 16 DE LA CONVENTION ADOPTION 1993

#### Article 16

- (1) Si l'Autorité centrale de l'Etat d'origine considère que l'enfant est adoptable, a) elle établit un rapport contenant des renseignements sur l'identité de l'enfant, son adoptabilité, son milieu social, son évolution personnelle et familiale, son passé médical et celui de sa famille, ainsi que sur ses besoins particuliers ; [...]
- (2) Elle transmet à l'Autorité centrale de l'Etat d'accueil son rapport sur l'enfant, la preuve des consentements requis et les motifs de son constat sur le placement, en veillant à ne pas révéler l'identité de la mère et du père, si, dans l'Etat d'origine, cette identité ne peut pas être divulguée.

#### RUBRIQUE EXPLICATIVE<sup>1</sup>

#### 1. Que contient ce Formulaire modèle recommandé?

Ce Formulaire reprend l'un des aspects du rapport sur l'enfant mentionné à l'article 16(1) de la Convention Adoption de 1993 ; à savoir : le passé médical de l'enfant et celui de sa famille, ainsi que les besoins particuliers de l'enfant

#### 2. Quand ce rapport doit-il être rédigé?

Ce rapport doit être établi lorsque l'Autorité centrale de l'État d'origine considère que l'enfant est adoptable.

Les autorités compétentes de l'État contractant concerné doivent veiller à ce que ce Formulaire soit conservé (voir art. 9(a), 30 et 31 de la Convention).

Le présent Formulaire modèle peut faire l'objet d'adaptations eu égard à la législation nationale. À titre d'exemple, selon le droit interne des États, certaines informations figurant dans le Formulaire peuvent ne pas être communiquées aux futurs parents adoptifs. Les données à caractère personnel ne peuvent pas être divulguées tant que l'apparentement n'a pas eu lieu

Le présent Formulaire modèle complète tout rapport sur l'enfant rédigé préalablement ou au moment de son placement dans une institution de protection de remplacement. Il peut être complété par le Formulaire modèle recommandé No 2 « Rapport sur l'enfant (art. 16) ».

#### 3. Qu'en est-il de la protection des données à caractère personnel?

L'article 16(2) prévoit que les autorités doivent veiller « à ne pas révéler l'identité de la mère et du père, si, dans l'État d'origine, cette identité ne peut être divulguée ».

Ainsi, chaque État devra adapter le rapport en fonction de ses propres exigences et restrictions relatives à la loi sur la protection des données.

#### 4. Le recours à ce Formulaire modèle est-il obligatoire ?

Non, il s'agit seulement d'un Formulaire modèle recommandé, qui peut nécessiter une adaptation de la part de chaque État.

## FORMULAIRE MODÈLE RECOMMANDÉ

Rapport sur la condition psychologique et sociale du jeune enfant (art. 16) (Supplément au rapport médical général sur l'enfant)

Veuillez répondre à chaque proposition suivante :

Activité avec des jouets :
L'enfant suit des yeux des hochets / jouets qui sont déplacés devant lui
L'enfant s'agrippe à un hochet
L'enfant joue avec un hochet : il le porte à sa bouche, l'agite, le fait passer d'une main à l'autre, etc
L'enfant empile des cubes
L'enfant joue de façon délibérée avec des jouets : il pousse des voitures, couche des poupées, leu donne à manger, etc
L'enfant joue à des jeux de rôle avec des jouets et d'autres enfants
L'enfant dessine des visages, des personnes ou des animaux présentant des caractéristiques distinctives
L'enfant coopère à des jeux structurés avec d'autres enfants (jeux de ballon, jeux de cartes, etc.)
Pas d'observation possible
Vocalisation / développement du langage :
L'enfant vocalise lorsqu'il est en contact avec l'éducatrice
L'enfant répète différentes combinaisons de voyelles et de consonnes (ba-ba, da-da, ma-ma, etc.)
L'enfant emploie des mots pour communiquer ses besoins
L'enfant parle en formant des phrases
L'enfant comprend des prépositions telles sur, sous, derrière, etc.
L'enfant emploie des prépositions telles sur, sous, derrière, etc
L'enfant parle au passé
L'enfant écrit son prénom
L'enfant lit des mots simples
Pas d'observation possible
Développement moteur :
Pas d'observation possible
L'enfant s'assoit sans soutien depuis l'âge de

L'enfant rampe / se déplace en avant depuis l'âge de
L'enfant marche en se tenant aux meubles depuis l'âge de
L'enfant marche seul depuis l'âge de
L'enfant monte et descend les escaliers en se tenant depuis l'âge de
L'enfant monte et descend les escaliers sans se tenir depuis l'âge de
L'enfant fait du vélo sans stabilisateur depuis l'âge de
Contact avec les adultes :
L'enfant sourit au contact de l'éducateur(rice) connu(e)
L'enfant s'apaise plus facilement lorsque l'éducateur(rice) connu(e) le tient dans ses bras
L'enfant pleure / suit l'éducateur(rice) connu(e), lorsque celui(celle)-ci quitte la pièce
L'enfant recherche activement l'éducateur(rice) connu(e) lorsqu'il est contrarié ou s'est fait mal
L'enfant recherche le contact physique avec tous les adultes qui entrent dans la salle
L'enfant exprime ses sentiments aux éducateur(rice)s par des mots
Contact avec d'autres enfants :
L'enfant manifeste un intérêt pour les autres enfants en regardant leur activité ou en souriant à leur activité
L'enfant aime jouer à côté d'autres enfants
L'enfant s'implique activement dans des activités avec d'autres enfants
Niveau d'activité général :
Passif
Actif
Trop actif
Humeur générale :
Calme, sérieux
Indifférent émotionnellement
Capricieux, difficile à calmer
Heureux, satisfait
Autres remarques ?
Nom, fonction, signature et cachet de l'examinateur :
Date:

Formulaire modèle recommandé No 5

Déclaration de consentement de l'enfant à l'adoption internationale (art. 4(d))

# Formulaire modèle recommandé No 5 Déclaration de consentement de l'enfant à l'adoption internationale (art. 4(d))

#### ARTICLE 4(d) DE LA CONVENTION ADOPTION DE 1993

Article 4(d)

Les adoptions visées par la Convention ne peuvent avoir lieu que si les autorités compétentes de l'Etat d'origine – [...]

- (d) se sont assurées, eu égard à l'âge et à la maturité de l'enfant,
  - (1) que celui-ci a été entouré de conseils et dûment informé sur les conséquences de l'adoption et de son consentement à l'adoption, si celui-ci est requis, [...]
  - (3) que le consentement de l'enfant à l'adoption, lorsqu'il est requis, a été donné librement, dans les formes légales requises, et que son consentement a été donné ou constaté par écrit, et
  - (4) que ce consentement n'a pas été obtenu moyennant paiement ou contrepartie d'aucune sorte.

#### RUBRIQUE EXPLICATIVE

#### 1. Que contient ce Formulaire modèle recommandé?

Ce Formulaire comprend les différents aspects du consentement au sens de l'article 4(d) de la Convention.

Il est conçu pour documenter le consentement de l'enfant lorsqu'il est requis par la droit interne. Ainsi, les États peuvent déterminer un âge minimum du consentement et la forme légale requise que celui-ci doit prendre.

Dans la mesure du possible, ce Formulaire a été rédigé de manière à ce qu'il soit adapté aux enfants.

Les États sont encouragés à élaborer des lignes directrices¹ sur la manière de recueillir le consentement d'un enfant, en tenant compte de son degré de maturité, afin de s'assurer que l'enfant est en mesure de donner son consentement, d'empêcher que des pressions soient exercées sur l'enfant pour qu'il donne son consentement, ainsi que d'établir un nouveau plan de vie au cas où l'enfant ne voudrait pas donner son consentement.

#### 2. Quand ce Formulaire modèle doit-il être utilisé?

Ce Formulaire vise à consigner le consentement de l'enfant à une adoption en particulier², une fois que l'enfant a été apparenté.

Avant de constater le consentement, le fonctionnaire qui constate celui-ci doit déterminer, à la lumière de la capacité, de l'âge et du degré de maturité de l'enfant, s'il est possible d'obtenir un consentement libre et éclairé.

Les États peuvent également juger utile d'utiliser ce Formulaire modèle pour informer l'enfant des conséquences juridiques de son consentement dans les cas où il fait preuve d'une maturité suffisante, même si le consentement n'est pas encore légalement requis.

Toute aide et communication avec l'enfant doivent être prévues d'une manière adaptée à l'enfant, en tenant compte du fait que certains enfants peuvent être perturbés s'ils doivent répondre à un trop grand nombre de questions.

Les autorités compétentes de l'État contractant concerné doivent veiller à ce que ce Formulaire soit conservé (voir art. 9(a), 30 et 31 de la Convention).

#### 3. Le recours à ce Formulaire modèle est-il obligatoire?

Non, il s'agit seulement d'un Formulaire modèle recommandé, qui peut nécessiter une adaptation de la part de chaque État.

Les États peuvent, en complément de ce présent Formulaire, élaborer des lignes directrices détaillées dans un manuel distinct ou en annexe du Formulaire modèle sur la manière de recueillir la déclaration de consentement de l'enfant ; le manuel ou l'annexe peut également contenir les instructions destinées au fonctionnaire chargé de recueillir la déclaration de consentement et au témoin attestant du consentement éclairé.

Ce manuel ou cette annexe devrait également contenir des conseils sur la manière de préparer l'enfant à l'adoption internationale, de s'assurer que l'enfant comprend ce qu'est une adoption internationale et ce qu'elle implique, y compris lorsque, par exemple, le consentement de l'enfant n'est pas (encore) requis par la loi ou lorsque l'enfant n'est pas suffisamment mature pour donner son consentement. Ces conseils pourraient également inclure des scénarios afin d'aborder différentes situations.

- Le consentement devrait, idéalement, être obtenu à deux étapes de l'adoption :
  - Premièrement, <u>un consentement général avant que l'enfant ne soit proposé à l'adoption</u>. Il est important qu'il consente à être adopté de manière générale (c.-à-d. afin que l'enfant soit préparé mentalement à l'idée d'une éventuelle adoption, mais aussi pour éviter les situations où un enfant est déclaré adoptable alors qu'il refuse d'être adopté).
  - Deuxièmement, <u>un consentement à son adoption en particulier</u>, après que l'enfant a été apparenté avec de futurs parents adoptifs. En effet, un consentement général ne remplit pas l'exigence de l'art. 4(d)(1) de la Convention, car ce consentement doit être donné à la lumière de la future adoption en question. Pour plus d'informations, voir G. Parra-Aranguren, *Rapport explicatif sur la Convention Adoption de 1993* (« Rapport explicatif »), para. 161 : « [L]e consentement de l'enfant, eu égard à son âge et à sa maturité, doit porter non pas sur l'adoption en général, mais sur l'adoption dont il s'agit effectivement, car il serait contraire aux droits fondamentaux de l'enfant qu'il puisse être adopté sans même savoir qui seraient ses parents adoptifs ».

## FORMULAIRE MODÈLE RECOMMANDÉ

# Déclaration de consentement de l'enfant à l'adoption internationale (art. 4(d))

# A. DÉCLARATION DE CONSENTEMENT DE L'ENFANT À L'ADOPTION INTERNATIONALE

#### *Instructions pour l'enfant :*

- Étape 1 : Un adulte (par ex, un travailleur social, un avocat, un professionnel travaillant au sein du gouvernement) doit t'aider à comprendre ce qu'est une adoption, quelles en seront les conséquences pour toi et à quoi correspond ce document.
- Étape 2 : Quelqu'un te lira à voix haute la partie A dans une langue que tu comprends. La personne qui lit le document ou qui prend ta déclaration de consentement doit s'assurer que tu comprends bien l'ensemble du Formulaire. Il doit répondre à toutes tes guestions.
- Étape 3 : Tu dois remplir tous les espaces vides dans la partie « À propos de moi » (section 1 cidessous) ou, si quelqu'un les a remplis à ta place, les relire et vérifier que tu es d'accord avec ce qui est écrit.
- Étape 4 : Lis avec attention¹ chaque phrase des sections 2 à 7 ci-dessous. On te demandera ensuite d'expliquer avec tes propres mots ce que signifie la partie A. Si tu es d'accord avec ce qui a été écrit, coche la dernière case de la section 7 pour montrer que tu as lu et compris le document.
  - S'il le texte propose deux options (par ex., « est / était » ; « parents d'origine / représentant(s) légal(aux) »), tu peux rayer la partie qui ne s'applique pas à ta situation.
- Étape 5 : Tu ne dois signer ce document que si tu comprends chaque phrase et que tu es d'accord.
  - Tu n'es pas obligé de signer ce document, personne ne peut te pousser à le faire, que ce soit par la force, la menace ou tout autre moyen de pression (autrement dit, personne ne doit te donner l'impression que tu es obligé de signer si tu n'en as pas envie). Si tu penses que c'est le cas, tu peux contacter lajouter l'autorité / le numéro de téléphone / le courrier électroniquel et / ou une personne en qui tu as confiance.
- Étape 6 : Tu dois recevoir une copie de ce document rempli.

Note à l'attention des fonctionnaires constatant le consentement : si l'enfant ne sait ni lire ni écrire, les points de la partie A doivent lui être lus clairement à voix haute une nouvelle fois un par un. S'il comprend et qu'il consent, l'enfant est invité à apposer sa « marque » (par ex., l'empreinte de son pouce) à la fin de la déclaration en lieu et place d'une signature.

	1.	À PROP	OS DE MOI <sup>2</sup>			
Je m'a	appelle		(nom complet	de l'enfant).		
Je sui	s : 🗌 un garç	on	une fille	autre (préféi	rence de genre) :	
Je su naissa			(jour)	(mois)	(année) à	(lieu de
Mon a	adresse actue	elle est : _				
Ma m	ère est(était)	:				
Mon p	oère est(était)	):				
	2.	MA PRO	POSITION D'AD	OPTION ET MES FU	ITURS PARENTS ADOR	PTIFS
	consenteme	ent de m	es parents d'oriç		(par ex. de la perte de m rigine inconnus, cessat	
	Je sais que m'adopter.	·	(nom (	complet du(des) fut	cur(s) parent(s) adoptif(s	s)) souhaite(nt)
	Je suis d'acc	cord pour	que cette (ces) p	ersonne(s) m'adopte	e(nt).	
	•			•	ur(s) parent(s) adoptif(s) leur enfant (en applicatio	
	•		eut être nécessaiı ribunal) pour être		e devant une autorité co	ompétente (par

Note à l'attention des fonctionnaires constatant le consentement : cette section peut être complétée soit par l'enfant, soit par le fonctionnaire, en fonction de son âge et de sa maturité. Les informations présentées dans cette section doivent être identiques aux informations figurant sur les documents d'identité actuels de l'enfant.

3.

Sect	ion A : Dans le cadre d'une « Adoption plénière » :
	omprends que l'adoption proposée est une adoption « plénière ». Je comprends que cela fie que :
	légalement, mes parents d'origine / mon(mes) représentant(s) légal(aux)(nom complet des parents d'origine / du(des) représentant(s) légal(aux)) ne seront plus mes parents et que je ne serai plus leur enfant / ne sera(seront) plus mon(mes) représentant(s) légal(aux) ; et
	légalement, mes parents adoptifs deviendront mes parents et je deviendrai leur enfant. Je comprends qu'ils auront la responsabilité parentale à mon égard (cà-d. qu'ils pourront prendre des décisions importantes me concernant et concernant ma vie).
Sect	ion B : Dans le cadre d'une « Adoption simple » :
	omprends que l'adoption proposée est une adoption « simple ». Je comprends que cela fie que :
	mes parents d'origine / mon(mes) représentant(s) légal(aux) (nom complet des parents d'origine / du(des) représentant(s) légal(aux)) resteront légalement mes parents / mon(mes) représentant(s) légal(aux) ;
	mes parents adoptifs (nom complet des parents adoptifs) deviendront aussi légalement mes parents ;
	je vivrai avec mes parents adoptifs, qui exerceront la responsabilité parentale à mon égard (cà-d. qu'ils prendront les décisions importantes me concernant et concernant ma vie).
plén mes	omprends qu'il est possible que mon adoption simple devienne (à l'avenir) une adoption ière. Cela signifie que, légalement, mes parents d'origine ne seront plus considérés comme parents, je ne serai plus leur enfant et mes parents adoptifs deviendront mes seuls parents. sun tel cas, il me sera demandé si je consens à ce genre d'adoption.

MON LIEN DE FILIATION AVEC MES PARENTS D'ORIGINE<sup>3</sup>

Note à l'attention des fonctionnaires constatant le consentement: Choisissez la section appropriée ci-après, A ou B et ne complétez que cette section. Si une seule adoption plénière est autorisée dans votre État, le Formulaire modèle peut alors être adapté pour ne contenir que la section A.

Section A : Si vous cherchez à recueillir le consentement de l'enfant à une adoption PLÉNIÈRE (à savoir, une adoption qui rompt tous les liens l'unissant à ses parents d'origine ou à ses représentants légaux actuels), peu importe que cette adoption plénière soit réalisée dans l'État d'origine ou d'accueil, utilisez uniquement la section intitulée « Adoption plénière ».

Section B: Si vous cherchez à recueillir le consentement de l'enfant à une adoption SIMPLE (à savoir une adoption qui NE rompt PAS les liens l'unissant à ses parents d'origine ou à ses représentants légaux actuels), utilisez uniquement la section intitulée « Adoption simple ».

Pour plus d'informations, voir : <u>art. 26 et 27 de la Convention Adoption de 1993</u> et <u>Guide de bonnes pratiques No 1</u>, chapitre 8.8.8.

	4.	APRÈS L'ADOPTION
		ds qu'après l'adoption, je vivrai avec (nom complet des futurs parents ns leur maison située à (ville, État).
Mon	prénom aprè	s l'adoption :
	☐ Je co	nsens au changement de mon prénom pour après l'adoption.
	☐ Je ve	ux garder mon prénom actuel après l'adoption.
		les éléments suivants à propos de l'État dans lequel je vivrai après l'adoption : (description de ce dont l'enfant a connaissance concernant son État d'accueil)
	5.	INFORMATIONS QUE J'AI REÇUES
	nom(s) de la	ou des personnes avec laquelle (lesquelles) j'ai parlé au sujet de mon adoption
J'ai r	eçu ces inforn	nations le : (date(s)).
On 1	m'a demandé 	ce qui serait important pour moi si j'étais adopté. Voici ce que j'ai répondu :
	u les personn s qui vous cor	es avec laquelle (lesquelles) j'ai parlé de cette adoption est(sont) (cochez toutes les respondent) :
	un(e) psych	ologue (professionnel qui se demande comment je me sens)
	un(e) travail	eur(euse) social(e) / conseiller(ère) (professionnel qui prend en charge mes besoins)
	un(e) avoca	c(e) indépendant(e) (personne qui connaît le droit)
	un(e) fonction	onnaire d'État (personne qui travaille au sein du gouvernement)
	autre - veuil	lez préciser :
Cette	e(Ces) person	ne(s) (cochez toutes les cases qui vous correspondent) :
	m'a(ont) exp	oliqué ce qu'est une adoption et ses conséquences pour moi ;
	m'a(ont) exp	oliqué les conséquences si je signe ce document ;
		ormé que je pouvais changer d'avis (cà-d. le retrait du consentement) concernant asqu'à ce que la décision d'adoption soit rendue et qu'après cette date je ne pourrai er d'avis ; et
	a(ont) répon	du à toutes mes questions.

	6. MON CONSENTEMENT			
	Personne ne m'a promis ou donné de l'argent, des cadeaux ou autre (en dehors des avantages normaux d'une adoption, à savoir, une maison, des amis, un soutien matériel, etc.) en échange de mon consentement à cette adoption.			
	Personne ne m'a dit ou fait comprendre que je devais consentir à cette adoption. Je n'ai pas ét menacé(e), forcé(e) ou contraint(e) de consentir à cette adoption.			
	Quelqu'un m'a lu ce Formulaire et l'on m'a demandé d'expliquer avec mes propres mots ce qu signifie la partie A.			
	7. COPIE DU PRÉSENT DOCUMENT			
	Après l'avoir complété, j'ai reçu une copie du présent document.			
	Je déclare avoir entièrement compris les déclarations ci-dessus et je consens à cette adoptio			
Fait à	ville, État date			
Signa	ure ou marque de l'enfant :			

## B. DÉCLARATION DE TÉMOINS4 (lorsqu'elle est exigée par le droit interne)

À remplir si le témoin était également chargé de conseiller l'enfant dans le cadre de l'adoption et de l'informer comme il se doit des effets de l'adoption et de son consentement (art. 4(d)(1) de la Convention Adoption de 1993)

	_	signé(e) (nom complet) domicilié(e) à	(adresse complète)		
aecia	are et a	et atteste par la présente que :			
1.	Je suis :				
		un(e) psychologue diplômé(e) / un(e) travailleur(eu (veuillez préciser)	use) social(e) / une(e) conseiller(ère)		
		un(e) avocat(e) au barreau de (ville, l	État)		
		un(e) fonctionnaire d'État ( <i>titre</i> )			
		autre (veuillez préciser)			
2.		Je n'agis pour le compte d'aucune autre personne da ne suis lié(e) d'aucune façon à une quelconque partie	·		
3.		J'ai pris connaissance des documents suivants et je m'estime fondé(e) à constater l'identité de l'enfa			
4.	J'ai e	ii expliqué à (nom complet de l'enfant) :			
		la nature et les effets de l'adoption en vertu du droit d'accueil ;	de l'État d'origine et du droit de l'État		
		la nature et les effets de son consentement à l'adopt	ion;		
		les circonstances dans lesquelles il peut retirer son devienne irrévocable ; et	consentement avant que celui-ci ne		
		la date à laquelle son consentement devient irrévoca	ble.		
		Je suis convaincu(e) que l'enfant comprend ces infor	mations.		

<sup>4</sup> Les États peuvent préciser à l'avance dans leur législation ou leur réglementation qui peut agir en tant que témoin dans de telles circonstances.

5.	Je suis convaincu(e) que l'enfant :				
		a reçu les conseils et les informations appropriés et suffisants concernant cette adoption ; et			
		a eu largement le temps de lire (ou de se faire lire) cette « Déclaration de consentement » (Partie A ci-dessus), ainsi que toute information connexe, et de poser toutes les questions y afférentes.			
6.		Je n'ai connaissance d'aucune incapacité mentale, émotionnelle ou physique de l'enfan pouvant entraver son consentement.			
7.		J'ai demandé à l'enfant s'il avait reçu ou si on lui avait promis toute somme d'argent, tout cadeau ou autre en échange de son consentement à cette adoption (à l'exception des avantages normaux d'une adoption, à savoir, une maison, des amis, un soutien matériel, etc.) et il a répondu négativement.			
8.		J'ai demandé à l'enfant si quelqu'un avait tenté de le contraindre à consentir à l'adoption que ce soit par la force, la menace ou tout autre moyen de pression et il a répondu négativement.			
9.	Le l'enfai	(date) à (ville, État), <b>je déclare que</b> (nom complet de nt) :			
		a lu la « Déclaration de consentement » (Partie A ci-dessus) [ou qu'elle lui a été lue] <sup>5</sup> ;			
		la « Déclaration de consentement » (Partie A ci-dessus) lui a été expliquée et qu'il l'a comprise, et			
		a signé [ou apposé sa marque] <sup>6</sup> , et a ainsi consenti à l'adoption.			
Fait à		le			
		ville, État date			
Signa	ture dı	u témoin :			

Si l'enfant ne sait ni lire ni écrire - modifier selon le cas.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Si l'enfant ne sait ni lire ni écrire - modifier selon le cas.

	Pour	tous les autres temoins				
	_	né(e) (nom complet) domicilié(e) à (adresse complète) atteste par la présente que :				
	je ne suis lié(e) d'aucune façon à une quelconque partie dans cette affaire ;					
	j'ai pris connaissance des documents suivants (énumérez les documents) et ju m'estime fondé(e) à constater l'identité de l'enfant consentant à l'adoption.					
1.	Concernant (nom complet de l'enfant), je n'ai connaissance <u>d'aucune</u> :					
		incapacité mentale, émotionnelle ou physique de <u>l'enfant</u> pouvant entraver son consentement;				
		promesse de somme d'argent, de cadeau(x) ou autre en échange du consentement de l'enfant à cette adoption (à l'exception des avantages normaux d'une adoption, à savoir, une maison, des amis, un soutien matériel, etc.) ;				
		tentative de menace, d'incitation ou d'influence de l'enfant afin qu'il donne son consentement à l'adoption.				
2.		(date) à (ville, État) <b>, je déclare que</b> (nom blet de l'enfant) :				
		a lu la « Déclaration de consentement » (Partie A ci-dessus) [ou qu'elle lui a été lue] <sup>7</sup> ;				
		la « Déclaration de consentement » (Partie A ci-dessus) lui a été expliquée et qu'il l'a comprise, et				
		a signé [ou apposé sa marque] <sup>8</sup> , et a ainsi consenti à l'adoption.				
Fait à		le				
		ville, État date				
Signa	ture d	u témoin :				

Si l'enfant ne sait ni lire ni écrire - modifier selon le cas.

<sup>8</sup> Si l'enfant ne sait ni lire ni écrire - modifier selon le cas.

# C. CERTIFICAT DE L'AUTORITÉ / LA PERSONNE AUTORISÉE À CONSTATER LE CONSENTEMENT

Nom:	
Titre :	
Autori	té:
1.	Je certifie par la présente que (nom complet de l'enfant) s'est présenté(e) devant moi ce jour et que je lui ai lu à voix haute la « Déclaration de consentement » (Partie A ci-dessus). J'ai été témoin des réponses apportées aux questions de l'enfant et de l'explication donnée par celui-ci, avec ses propres mots, de la Partie A. L'enfant a ensuite lu <sup>9</sup> et signé <sup>10</sup> en ma présence la « Déclaration de consentement ».
2.	Je certifie par la présente que les témoins susmentionnés se sont présentés devant moi ce jour, ont été témoin de la lecture à voix haute de la « Déclaration de consentement » que j'ai faite à l'enfant, ont été témoin des réponses apportées à ses questions, de l'explication donnée par celui-ci, avec ses propres mots, de la Partie A, de sa lecture de la « Déclaration de consentement » <sup>11</sup> , de sa signature <sup>12</sup> et qu'ils ont eux-mêmes signé la « Déclaration de témoin(s) » (Partie B ci-dessus) en ma présence ( <i>veuillez supprimer la mention inutile</i> ).
3.	Je certifie par la présente que je ne suis pas la même personne qui a aidé l'enfant à donner son consentement à son adoption.
Fait à	ville, État date
Signat	ture / Sceau :

<sup>9</sup> Si l'enfant sait lire.

Ou apposé sa marque (si l'enfant ne sait ni lire ni écrire).

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Si l'enfant sait lire

Ou apposé sa marque (si l'enfant ne sait ni lire ni écrire).

Formulaire modèle recommandé No 6

Rapport de suivi de l'adoption

### Formulaire modèle recommandé No 6 Rapport de suivi de l'adoption

#### ARTICLE 9 DE LA CONVENTION ADOPTION DE 1993

Article 9(d) et (e)

Les Autorités centrales prennent, soit directement, soit avec le concours d'autorités publiques ou d'organismes dûment agréés dans leur Etat, toutes mesures appropriées, notamment pour [...]

- d) échanger des rapports généraux d'évaluation sur les expériences en matière d'adoption internationale ;
- e) répondre, dans la mesure permise par la loi de leur Etat, aux demandes motivées d'informations sur une situation particulière d'adoption formulées par d'autres Autorités centrales ou par des autorités publiques.

#### RUBRIQUE EXPLICATIVE

#### La Convention exige-t-elle des rapports de suivi de l'adoption ?

La Convention ne prévoit que des « rapports généraux d'évaluation sur les expériences en matière d'adoption internationale » et des « [réponses] [...] aux demandes motivées d'informations sur une situation particulière [...] », mais ne prévoit pas de rapports réguliers individualisés de suivi de l'adoption.

En d'autres termes, « la Convention n'aborde pas la question de la rédaction périodique, et pour une durée déterminée de rapports de suivi de l'adoption des enfants » (<u>Guide de bonnes pratiques No 1</u>, para. 592). Voir également le chapitre 9.3 du <u>Guide de bonnes pratiques No 1</u>.

# 2. Si la Convention n'exige pas la production de rapports individuels de suivi de l'adoption¹, pourquoi avoir prévu un Formulaire modèle ?

« La Commission spéciale recommande aux États d'accueil d'encourager le respect des exigences des États d'origine en matière de rapports de suivi d'adoption. Un formulaire modèle pourrait être développé à cet effet. De même, la Commission spéciale recommande que les États d'origine limitent la période pendant laquelle les rapports de suivi d'adoption sont exigés, reconnaissant ainsi la confiance mutuelle, fondement de la coopération en vertu de la Convention. » (Guide de bonnes pratiques No 1, para. 601)

## 3. Qu'en est-il du droit à la vie privée et à la protection des données à caractère personnel ?

Chaque État devra adapter le rapport en fonction du droit à la vie privée des familles et de son droit interne en matière de protection des données. Les États d'origine doivent également reconnaître que les Autorités centrales, les autorités publiques ou d'autres organismes des États d'accueil ne seront pas toujours en mesure de les aider à remplir ce Formulaire en raison du droit au respect de la vie privée des familles et de la protection des données à caractère personnel.

#### 4. Quand ce rapport doit-il être rédigé?

Ce Formulaire peut être utilisé pour tout rapport de suivi de l'adoption exigé par l'État d'origine, conformément au droit applicable ou à la pratique, après qu'une décision d'adoption a été prise. Deux rapports différents sont inclus dans ce Formulaire, d'abord un rapport **initial** plus détaillé, et ensuite un modèle plus général pour les rapports **subséquents**<sup>2</sup>.

Il est recommandé d'inviter l'enfant à participer au processus de complétion de ce Formulaire – ou à tout le moins de le consulter, en tenant compte de son âge et de sa maturité, et de son souhait d'apporter sa contribution ou non.

Les autorités compétentes de l'État contractant concerné doivent veiller à ce que ce Formulaire soit conservé (voir art. 9(a), 30 et 31 de la Convention).

Certains États d'accueil estiment qu'un rapport très détaillé peut être perçu par un grand nombre d'enfants adoptés et de familles adoptives comme inapproprié et intrusif. Ainsi, la durée et la fréquence de toute obligation de rapport de suivi de l'adoption et l'étendue des informations fournies dans le rapport de suivi de l'adoption en général doivent être équilibrées et adaptées à l'âge de l'enfant et à son droit à la vie privée (voir <u>Guide de bonnes pratiques No 1</u>, para. 600), aux attentes considérables vis-à-vis des futurs parents adoptifs (et aux normes rigoureuses imposées quant à leur aptitude à adopter) et à leur droit de s'occuper de leur enfant et de l'élever sans contrôle continu de la part des autorités de l'État d'accueil ou de l'État d'origine.

Outre le suivi de l'adoption, les informations contenues dans ce rapport peuvent être utilisées pour améliorer les services d'assistance post-adoption.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Ce Formulaire modèle recommandé présente le contenu à la fois d'un formulaire détaillé qui peut servir d'inspiration pour le rapport de suivi de l'adoption initial (ou dans le cas d'un jeune enfant), et d'un rapport de suivi de l'adoption subséquent comprenant des questions plus générales qui tente de prendre en considération le droit des adoptés à être traités comme les autres enfants (c.-à-d. ne pas avoir d'obligations supplémentaires qui ne s'appliquent pas aux enfants qui ne sont pas adoptés) et leur droit à la vie privée vis-à-vis des fonctionnaires de l'État d'accueil et de l'État d'origine.

Les États peuvent également souhaiter utiliser (et / ou adapter) ce Formulaire pendant la procédure d'adoption, pour rendre compte de la période de socialisation entre l'enfant et les futurs parents adoptifs.

#### 5. Le recours à ce Formulaire modèle est-il obligatoire ?

Non, il s'agit seulement d'un Formulaire modèle recommandé, qui peut nécessiter une adaptation de la part de chaque État.

#### FORMULAIRE MODÈLE RECOMMANDÉ

#### Rapport de suivi de l'adoption de l'enfant

#### RAPPORT DE SUIVI DE L'ADOTPION INITIAL<sup>1</sup>

1.	Date du rapport :				
2.	Auteu	r du rapport :			
	-	Nom:			
	-	Fonction:			
	-	Autorité / organisme (le cas échéant) :			
3.	3. Entretien:				
	-	Personnes interrogées :			
	-	Lieu(x) (par ex., visites à domicile, réunions en dehors du domicile) :			
	-	Date(s) de la (des) réunion(s) :			
	A.	INFORMATIONS CONCERNANT L'ENFANT, LA FAMILLE ADOPTIVE ET			
		L'ADOPTION			
1.		complet de l'enfant avant l'adoption :			
1. 2.	Nom o	complet de l'enfant avant l'adoption : complet de l'enfant après l'adoption :			
	Nom o	complet de l'enfant avant l'adoption : complet de l'enfant après l'adoption : de naissance de l'enfant :			
2.	Nom o	complet de l'enfant avant l'adoption : complet de l'enfant après l'adoption :			
2.	Nom o Date o Âge ao	complet de l'enfant avant l'adoption : complet de l'enfant après l'adoption : de naissance de l'enfant :			
<ol> <li>2.</li> <li>3.</li> <li>4.</li> </ol>	Nom d Date d Âge ad Lieu d	complet de l'enfant avant l'adoption : complet de l'enfant après l'adoption : de naissance de l'enfant : ctuel de l'enfant :			
<ol> <li>3.</li> <li>4.</li> <li>5.</li> </ol>	Nom of Date of Âge and Lieu d	complet de l'enfant avant l'adoption :  complet de l'enfant après l'adoption :  de naissance de l'enfant :  ctuel de l'enfant :  e naissance (ville et État) de l'enfant :			
<ol> <li>2.</li> <li>3.</li> <li>4.</li> <li>5.</li> <li>6.</li> </ol>	Nom of Date of Age and Lieu do Autori	complet de l'enfant avant l'adoption :  complet de l'enfant après l'adoption :  de naissance de l'enfant :  ctuel de l'enfant :  e naissance (ville et État) de l'enfant :  té compétente ayant rendu la décision relative à l'adoption :			
<ol> <li>2.</li> <li>3.</li> <li>4.</li> <li>5.</li> <li>6.</li> <li>7.</li> </ol>	Nom of Date of Age and Lieu do Autori	complet de l'enfant avant l'adoption :  complet de l'enfant après l'adoption :  de naissance de l'enfant :  ctuel de l'enfant :  e naissance (ville et État) de l'enfant :  té compétente ayant rendu la décision relative à l'adoption :			

Un rapport de suivi de l'adoption initial désigne le premier rapport fourni à l'État d'origine à la suite de l'adoption internationale et il peut être alors plus pertinent de fournir des informations plus complètes. Pour plus d'informations, voir <u>Guide de bonnes pratiques No 1</u>, chapitre 9.3. Veuillez également noter que ce Formulaire modèle peut être utilisé comme modèle de rapport de suivi de placement (art. 20 de la Convention Adoption de 1993).

9.	Natio	onalité de l'enfant :
	a.	L'enfant a-t-il acquis la nationalité de l'un ou des deux parents adoptifs ?
		Oui. Veuillez préciser la nationalité acquise :
		Non. Veuillez expliquer pourquoi :
	b.	L'enfant a-t-il acquis une autre nationalité ?
		Oui. Veuillez préciser la nationalité acquise :
		☐ Non.
10.	Nom	complet des futurs parents adoptifs :
11.	Nom	et âge des autres enfants de la famille (le cas échéant) :
12.		es membres de la famille avec lesquels l'enfant a un lien (le cas échéant), veuillez mentionner relation avec l'enfant (par ex., grand-parent, tante, oncle, cousins) :
13.	Orga	nisme agréé en matière d'adoption impliqué dans l'adoption de l'enfant (le cas échéant) :
	B.	ÉTAT DE SANTÉ ET BESOINS SPÉCIAUX DE L'ENFANT <sup>2</sup>
1.	sante	lez fournir des informations concernant l'état de santé actuel de l'enfant, tout problème de é qu'il a eu et la manière dont ces derniers sont(ont été) pris en considération :
2.		 lez décrire le développement physique et les facultés psychomotrices de l'enfant :
3.		s étaient la taille et le poids de l'enfant au moment où il a été confié aux parents adoptifs (si us) et maintenant ?
4.	L'enf	ant est-il à jour de ses vaccinations ?
5.	L'enf	ant a-t-il des besoins spéciaux ?
		Oui. Veuillez préciser :
		Quels progrès ont été réalisés ?
		Quelles conséquences ces besoins spéciaux ont-ils sur la famille adoptive?

Dans la mesure du possible, et en particulier pour le rapport initial, les informations sur la santé de l'enfant et ses besoins spéciaux doivent être complétées par des professionnels qualifiés.

		Non.
6.	ment	t de santé de l'enfant au moment de l'adoption était-il en adéquation avec l'état de santé ionné dans le rapport sur l'enfant transmis par l'État d'origine en vertu de l'article 16 de la ention Adoption de 1993 ?
		Oui.
		Non. Veuillez indiquer quels problèmes de santé, qui n'étaient pas décrits dans le rapport, ont été détectés depuis l'adoption :
	C.	L'ENFANT ET LA FAMILLE ADOPTIVE
1.	famil	lez fournir des informations quant aux liens existants entre l'enfant et chaque membre de la le (chaque parent et, le cas échéant, sa fratrie et d'autres membres de la famille). Merci luer chaque relation individuellement :
2.	Quels	s problèmes et difficultés, le cas échéant, ont été rencontrés par :
	a.	l'enfant - dans le cadre de l'adaptation à son nouvel environnement familial :
	b.	la famille adoptive - dans le cadre des soins apportés à l'enfant (par ex., adaptation aux nouvelles responsabilités parentales, influence et impact de l'adoption sur la relation des parents, sur les autres enfants des parents adoptifs) :
3.	comp	ment ces difficultés sont(ont-elles été) surmontées ? Veuillez indiquer tout soutien reçu, y pris de ressources extérieures (par ex., travailleurs sociaux, thérapeutes, psychologues) ?
4.	L'enf	ant a-t-il été accepté par la famille adoptive élargie et s'y est-il intégré ? Veuillez expliquer ment :
5.		ant s'est-il intégré dans l'environnement social plus large de la famille adoptive (à savoir, les de la famille adoptive, d'autres familles adoptives, des groupes de soutien)?
6.		ment les parents adoptifs introduisent-ils la culture de l'enfant dans leur vie quotidienne?
7.	Quell	es sont les conditions de vie dans le foyer (par ex., l'enfant dispose-t-il d'une chambre duelle, y a-t-il un espace dédié au jeu et aux études) ?
8.	d'édu s'occ	e est la dynamique familiale dans le foyer (les deux parents adoptifs sont-ils actifs en matière acation, quels sont leurs rôles respectifs, quelle répartition du temps a été adoptée pour uper de l'enfant, bénéficient-ils d'un soutien (par ex., des membres de la famille qui aident, paby-sitters))?
9.	chan	changements importants sont-ils intervenus dans la famille depuis l'adoption (par ex., gements concernant le statut marital, la résidence, l'emploi, les personnes vivant au sein du , la maladie, le deuil) ?
10.	Quel	regard les parents adoptifs portent-ils sur l'adoption de leur enfant ?

#### D. ÉVOLUTION SOCIALE, ÉMOTIONNELLE, MÉDICALE ET AUTRE

1.		llez fournir des informations concernant l'évolution sociale et émotionnelle actuelle de ant, notamment :			
	a.	relation avec ses amis en dehors de l'école :			
	b.	relation avec la communauté (par ex. voisins, associations d'adoption) :			
	C.	évolution positive :			
	d.	toute difficulté rencontrée par l'enfant (par ex., retards cognitifs ou comportementaux, difficultés sociales) :			
	e.	comment ces difficultés sont(ont-elles été) surmontées :			
2.	de l'	ls sont la personnalité, le tempérament, le lien avec l'entourage et le comportement général enfant à l'heure actuelle ? Comment l'enfant exprime-t-il ses émotions (colère, frustration, neur, amour) ?			
3.		c qui l'enfant est-il proche et aime-t-il passer du temps ? En cas de difficultés, vers qui l'enfant burne-t-il ?			
4.		s quelle mesure l'enfant a-t-il développé une capacité à prendre soin de lui-même, autrement est-il capable de s'habiller tout seul, de se nourrir et de faire sa toilette ?			
5.	Veuillez fournir des informations concernant le développement cognitif de l'enfant, sor intelligence, sa capacité à résoudre des problèmes, sa créativité, sa capacité d'apprentissage capacité à s'occuper seul, à gérer les moments d'ennui, son autonomie :				
6.		llez indiquer toute autre difficulté rencontrée par l'enfant et la manière dont elle est(a été) nontée :			
	E.	ÉDUCATION / GARDE			
1.	L'en	fant est-il actuellement en crèche ou à l'école ? Veuillez préciser :			
2.		llez décrire ce qu'il pense de la crèche ou de l'école :			
3.		ls sont ses résultats à l'école ?			
4.		lles sont, à l'heure actuelle, ses capacités linguistiques ? A-t-il appris une nouvelle langue ?			
5.		 fant a-t-il besoin d'une assistance / d'un soutien particulier (par ex., des cours de langue) ?			
6.	Que	 lles activités extrascolaires apprécie-t-il (par ex., activités physiques / sportives, culturelles, ales, jeux / jouets) ?			

7.	Quelle est la qualité de ses relations avec les personnes de la crèche ou les professeurs?
8.	Quelle est la qualité de ses relations avec ses camarades et ses amis à l'école ?
	F. ORIGINES DE L'ENFANT
1.	Quelles mesures sont(ont été) prises pour informer l'enfant quant à ses origines, son histoire, sa culture, la procédure d'adoption (par ex., parler à l'enfant, lui montrer des photos de sa vie avant l'adoption, tenir un livre de vie) et pour l'aider à gérer toute cette information ?
2.	L'enfant a-t-il envie de maintenir un lien avec sa culture d'origine (par ex., langue, religion, nourriture)?
3.	L'enfant est-il resté en contact avec les personnes qui l'ont pris en charge auparavant ou avec toute autre personne importante dans sa vie avant d'être adopté ? Si tel est le cas, comment ce contact est-il maintenu ?
4.	Quels problèmes ont été rencontrés depuis l'adoption eu égard aux origines de l'enfant et à son adoption (par ex., discrimination) ?
5.	L'enfant a-t-il des contacts avec sa famille d'origine :
	Oui – veuillez préciser quels types de contact (par ex., via les réseaux sociaux, des lettres, le téléphone, les appels vidéo, en personne), la fréquence des contacts et indiquer tout autre commentaire :
	Non. Commentaires :
	G. COMMENTAIRES / RECOMMANDATIONS SUPPLÉMENTAIRES
Ver	uillez faire part de tout autre commentaire, réaction ou recommandation, le cas échéant : 
	H. DOCUMENTS À JOINDRE À CE RAPPORT

Dans la mesure du possible et en accord avec l'enfant, eu égard de son âge et de sa maturité, , et les futurs parents adoptifs, une ou plusieurs photos récentes de l'enfant et tout document que la famille souhaiterait partager peuvent être joint à ce rapport.

#### FORMULAIRE MODÈLE RECOMMANDÉ

#### Rapport de suivi de l'adoption de l'enfant

#### RAPPORT DE SUIVI DE L'ADOPTION SUBSÉQUENT<sup>1</sup>

1.	Date du rapport :				
2.	Auteur du rapport :				
	- Nom:				
	- Fonction:				
	- Autorité / organisme (le cas échéant) :				
3.	Entretien:				
	- Personnes interrogées :				
	- Lieu(x) (par ex., visites à domicile, réunions en dehors du domicile) :				
	- Date(s) de la (des) réunion(s) :				
	A. INFORMATIONS CONCERNANT L'ENFANT, LA FAMILLE ADOPTIVE ET L'ADOPTION				
1.	Nom complet de l'enfant avant l'adoption :				
<ol> <li>1.</li> <li>2.</li> </ol>	Nom complet de l'enfant avant l'adoption :  Nom complet de l'enfant après l'adoption :				
2.	Nom complet de l'enfant après l'adoption :				
2. 3.	Nom complet de l'enfant après l'adoption :  Date de naissance de l'enfant :				
<ol> <li>3.</li> <li>4.</li> </ol>	Nom complet de l'enfant après l'adoption :  Date de naissance de l'enfant : Âge actuel de l'enfant :				
<ol> <li>2.</li> <li>3.</li> <li>4.</li> <li>5.</li> </ol>	Nom complet de l'enfant après l'adoption :  Date de naissance de l'enfant : Âge actuel de l'enfant :  Lieu de naissance (ville et État) de l'enfant :				
<ol> <li>2.</li> <li>3.</li> <li>4.</li> <li>5.</li> <li>6.</li> </ol>	Nom complet de l'enfant après l'adoption :  Date de naissance de l'enfant : Âge actuel de l'enfant :  Lieu de naissance (ville et État) de l'enfant :  Autorité compétente ayant rendu la décision relative à l'adoption :				
<ol> <li>2.</li> <li>3.</li> <li>4.</li> <li>5.</li> <li>6.</li> <li>7.</li> </ol>	Nom complet de l'enfant après l'adoption :  Date de naissance de l'enfant : Âge actuel de l'enfant :  Lieu de naissance (ville et État) de l'enfant :  Autorité compétente ayant rendu la décision relative à l'adoption :  Date de délivrance de la décision relative à l'adoption :				
<ol> <li>2.</li> <li>3.</li> <li>4.</li> <li>5.</li> <li>6.</li> <li>7.</li> </ol>	Nom complet de l'enfant après l'adoption :  Date de naissance de l'enfant : Âge actuel de l'enfant :  Lieu de naissance (ville et État) de l'enfant :  Autorité compétente ayant rendu la décision relative à l'adoption :  Date de délivrance de la décision relative à l'adoption :				

Un rapport de suivi de l'adoption subséquent désigne les rapports ultérieurs qui peuvent être demandés par l'État d'origine à la suite du rapport de suivi de l'adoption initial. Pour plus d'informations, voir <u>Guide de bonnes pratiques No 1</u>, chapitre 9.3.

9.	Natio	nalité (	de l'enfant :
	a.	L'enfa	ant a-t-il acquis la nationalité de l'un ou des deux parents adoptifs ?
			Oui. Veuillez préciser la nationalité acquise :
			Non. Veuillez expliquer pourquoi :
	b.	L'enfa	ant a-t-il acquis une autre nationalité ?
			Oui. Veuillez préciser la nationalité acquise :
			Non.
10.	Nom	compl	et des futurs parents adoptifs :
11.	Nom	et âge	des autres enfants de la famille (le cas échéant) :
12.			nbres de la famille avec lesquels l'enfant a un lien (le cas échéant), veuillez mentionner avec l'enfant (par ex., grand-parent, tante, oncle, cousins) :
	В.	ÉTA	Γ DE SANTÉ ET BESOINS SPÉCIAUX DE L'ENFANT
			s informations concernant l'état de santé actuel de l'enfant, tout problème de santé pesoin spécial et la manière dont ces derniers sont(ont été) pris en considération :
	C.	L'EN	FANT ET LA FAMILLE ADOPTIVE
les m	embre	es de la	s informations concernant l'enfant et la famille adoptive (par ex., relation actuelle avec a famille (chaque parent et, le cas échéant, sa fratrie)), toute difficulté rencontrée et la dier :
			out changement majeur survenu dans la famille depuis l'adoption de l'enfant et fournir sur la façon dont les parents adoptifs perçoivent l'adoption de leur enfant :

#### D. ÉVOLUTION SOCIALE, ÉMOTIONNELLE, MÉDICALE ET AUTRE

Veuillez fournir des informations concernant l'évolution sociale, émotionnelle, médicale et autre de l'enfant (par ex. conscience de soi et conscience sociale, toute difficulté rencontrée par l'enfant (y compris des problèmes comportementaux) et la manière dont celle-ci est(a été) prise en considération) :

\_\_\_\_\_

Veuillez fournir des informations concernant le développement mental de l'enfant (par ex., développement cognitif, intelligence, résolution de problème, créativité, capacité d'apprentissage, capacité à s'occuper seul, à gérer les moments d'ennui, autonomie, toute difficulté rencontrée par l'enfant et la manière dont celle-ci est(a été) prise en considération):

#### E. ÉDUCATION / GARDE

Veuillez fournir des informations concernant l'éducation de l'enfant (par ex., ses progrès à l'école, en quelle classe est-il, s'il se trouve dans la moyenne pour son âge, s'il a besoin d'une assistance ou d'un soutien particulier, ses activités extrascolaires, sa relation avec ses professeurs, ses pairs et ses amis, toute difficulté rencontrée et la manière dont celle-ci est(a été) surmontée):

#### F. ORIGINES DE L'ENFANT

Veuillez fournir des informations concernant les origines de l'enfant (par ex., quelles mesures sont(ont été) prises au sujet de sa perception de son État d'origine, ainsi que pour le maintien du lien avec sa culture d'origine, toute difficulté rencontrée et la manière d'y remédier, si l'enfant entretient des contacts avec sa famille d'origine et comment cela se passe-t-il ; les contacts avec les personnes qui l'ont pris en charge ou toute autre personne importante dans sa vie avant d'être adopté ; si l'enfant a montré un intérêt à visiter l'État d'origine, et / ou à rechercher ses origines):

#### G. COMMENTAIRES / RECOMMANDATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Veuillez faire part de tout autre commentaire, réaction ou recommandation, le cas échéant :

#### H. DOCUMENTS À JOINDRE À CE RAPPORT

Dans la mesure du possible et en accord avec l'enfant, eu égard de son âge et de sa maturité, , et les futurs parents adoptifs, une ou plusieurs photos récentes de l'enfant et tout document que la famille souhaiterait partager peuvent être joint à ce rapport.

# Futurs parents adoptifs



Formulaire modèle recommandé No 7 Rapport sur les futurs parents adoptifs (art. 15)

# Formulaire modèle recommandé No 7 Rapport sur les futurs parents adoptifs (art. 15)

#### ARTICLE 15 DE LA CONVENTION ADOPTION DE 1993

#### Article 15

- (1) Si l'Autorité centrale de l'Etat d'accueil considère que les requérants sont qualifiés et aptes à adopter, elle établit un rapport contenant des renseignements sur leur identité, leur capacité légale et leur aptitude à adopter, leur situation personnelle, familiale et médicale, leur milieu social, les motifs qui les animent, leur aptitude à assumer une adoption internationale, ainsi que sur les enfants qu'ils seraient aptes à prendre en charge.
- (2) Elle transmet le rapport à l'Autorité centrale de l'Etat d'origine.

#### RUBRIQUE EXPLICATIVE<sup>1</sup>

#### Que contient ce Formulaire modèle recommandé?

Ce Formulaire est conforme au contenu de l'article 15(1) de la Convention ; à savoir : les renseignements sur leur identité, leur éligibilité et leur aptitude à adopter, leur passé, leurs antécédents familiaux et médicaux, leur milieu social, les raisons de l'adoption, leur aptitude à assumer une adoption internationale, ainsi que les caractéristiques des enfants dont ils seraient qualifiés aptes à prendre en charge.

#### 2. Quand ce rapport doit-il être rédigé?

Ce rapport doit être établi une fois que l'Autorité centrale de l'État d'accueil s'est assurée que les requérants sont qualifiés et aptes à adopter.

Les autorités compétentes de l'État contractant concerné doivent veiller à ce que ce Formulaire soit conservé (voir art. 9(a), 30 et 31 de la Convention).

#### 3. Qu'en est-il de la protection des données à caractère personnel?

Chaque État devra adapter le rapport en fonction de ses propres exigences et restrictions relatives à la loi sur la protection des données.

De manière générale et par souci de commodité, ce Formulaire modèle fait référence aux futurs parents adoptifs au pluriel. Il est néanmoins possible de remplir le Formulaire pour un seul futur parent adoptif.

La législation de certains États peut ne pas autoriser la demande ou la divulgation de certaines des informations demandées dans le présent rapport. Dans ce cas, la réponse « ne peut être divulguée » peut être fournie.

#### 4. Le recours à ce Formulaire modèle est-il obligatoire ?

Non, il s'agit seulement d'un Formulaire modèle recommandé, qui peut nécessiter une adaptation de la part de chaque État.

#### FORMULAIRE MODÈLE RECOMMANDÉ

#### Rapport sur les futurs parents adoptifs (art. 15)

Date du rapport	
Autorité / organisme délivrant le rapport	Nom:
Auteur du rapport	Nom: Fonction: Coordonnées:
Sources d'information sur lesquelles s'appuie le présent rapport : par ex., entretiens individuels / communs, visites à domicile, rapports de professionnels. Pour chaque source, veuillez :	
<ul> <li>énumérer les dates auxquelles ces événements ont eu lieu;</li> <li>identifier les personnes présentes;</li> <li>joindre tout rapport professionnel le cas échéant (voir section J ci-dessous)</li> </ul>	
Veuillez également identifier toute autre personne interrogée pour les besoins de ce rapport.	

#### A. IDENTITÉ DES FUTURS PARENTS ADOPTIFS<sup>1</sup>

#### Informations générales

	Futur parent adoptif (1)	Futur parent adoptif (2)
Nom complet		
Date de naissance		
Lieu de naissance (ville et État)		
Genre		
Nationalité(s)²		
Origine ethnique		
Langue maternelle		
Autres langues parlées (indiquez le niveau)		
Niveau d'éducation le plus élevé		
	Profession:	Profession:
	Employeur:	Employeur:
Emploi actuel	Situation relative à l'emploi (à savoir, temps plein, temps partiel) :	Situation relative à l'emploi (à savoir, temps plein, temps partiel) :
	Date d'entrée en fonction :	Date d'entrée en fonction :
	Revenu annuel brut :	Revenu annuel brut :

Veuillez noter que les sections A à H du présent Formulaire modèle suivent l'ordre établi dans l'art. 15(1) de la Convention Adoption de 1993 concernant les questions qui doivent être abordées dans le rapport sur les futurs parents adoptifs.

La nationalité désigne le statut juridique d'un individu relevant d'un État souverain et bénéficiant des droits et de la protection du gouvernement de cet État. Dans certains États, ce statut juridique est désigné par le terme « citoyenneté ». Les références à la « nationalité » doivent donc être comprises comme incluant la « citoyenneté ».

#### Coordonnées

			Futur parent adoptif (1)	Futur parent adoptif (2)
Adresse				
Numéro(s) de téléphone		de téléphone		
Со	urriel(s)			
Au	itres coor	données		
Éta	ıt civil /	situation marita	ale des futurs parents adoptifs	
1.	Veuil	lez indiquer l'état c	ivil / le statut marital des futurs parent	ts adoptifs :
		Mariés - veuillez i	ndiquer la date et le lieu du mariage : .	
		Autre forme de l'enregistrement :	partenariat civil légalement enregist	ré - veuillez indiquer la date de
		d'union soit reco	-d. que l'union n'est <u>pas</u> légalement er nnu dans l'État de résidence habitue la date de début de la relation ai 	elle des futurs parents adoptifs) -
		Célibataire :		
Λ	tro(c) n	orconno(c) vivan	t avoc los futurs parents adoptif	in
<b>Au</b> 2.	•		t avec les futurs parents adoptif ls actuellement avec les futurs parent	
۷.	П		e enfant, veuillez préciser :	s adoptiis :
			let:	
			ssance:	
		- Nationalité		
		- S'ils sont d	es enfants biologiques, par alliance o adoption et l'État d'origine, le cas éché	
		- S'ils vivent	à temps plein ou à temps partiel	avec les futurs parents adoptifs:
		- Ont-elles d	es problèmes de santé particuliers :	
		Non	·	
3.		•	:-elles avec les futurs parents adopt uturs parents adoptifs ?	ifs ou sont présentes de manière
		Oui – veuillez pré	·	
		- Nom comp	let:	

Date de naissance : \_\_\_\_\_

		- Nationalité(s) :
		- Relation avec les futurs parents adoptifs :
		- Raisons expliquant la cohabitation avec les futurs parents adoptifs :
		- Si elles vivent à temps plein ou à temps partiel avec les futurs parents adoptifs :
		- Depuis combien de temps vivent-elles avec les futurs parents adoptifs:
		- Ont-elles des problèmes de santé particuliers :
		Non
4.		uturs parents adoptifs ont-ils des enfants biologiques, adoptifs ou issus d'un autre mariage e vivent <u>pas</u> avec eux (même pas à temps partiel) ?
		Oui - veuillez expliquer pourquoi :
		Non
		PARENTS ADOPTIFS À ADOPTER (art. 5(a))
cou	re tou	n « Rapport d'étude du foyer » ou un document similaire est joint au présent rapport et tes les questions énoncées ci-dessous, vous pouvez simplement vous y référer et passer à
1.		C ci-dessous.
		C ci-dessous.  le autorité / quel organisme / quelle personne a constaté que les futurs parents adoptifs
	titre	Cci-dessous.  le autorité / quel organisme / quelle personne a constaté que les futurs parents adoptifs « qualifiés et aptes » à adopter ?  de l'autorité / de l'organisme / de la personne (s'il s'agit d'une personne, veuillez préciser le
	titre Date <u>Note</u> l'auto	Cci-dessous.  le autorité / quel organisme / quelle personne a constaté que les futurs parents adoptifs « qualifiés et aptes » à adopter ?  de l'autorité / de l'organisme / de la personne (s'il s'agit d'une personne, veuillez préciser le / la fonction) :
2.	titre Date <u>Note</u> l'auto quali	le autorité / quel organisme / quelle personne a constaté que les futurs parents adoptifs « qualifiés et aptes » à adopter ?  de l'autorité / de l'organisme / de la personne (s'il s'agit d'une personne, veuillez préciser le / la fonction) :  du constat :  z veuillez joindre toute décision / tout certificat / toute déclaration rendu(e) par prité / l'organisme / la personne compétent(e) constatant que les futurs parents adoptifs sont
2.	titre Date <u>Note</u> l'auto quali	le autorité / quel organisme / quelle personne a constaté que les futurs parents adoptifs « qualifiés et aptes » à adopter ?  de l'autorité / de l'organisme / de la personne (s'il s'agit d'une personne, veuillez préciser le / la fonction) :  du constat :  z veuillez joindre toute décision / tout certificat / toute déclaration rendu(e) par prité / l'organisme / la personne compétent(e) constatant que les futurs parents adoptifs sont fiés et aptes à adopter (voir section J ci-dessous)
2.	titre Date <u>Note</u> l'auto quali	le autorité / quel organisme / quelle personne a constaté que les futurs parents adoptifs « qualifiés et aptes » à adopter ?  de l'autorité / de l'organisme / de la personne (s'il s'agit d'une personne, veuillez préciser le / la fonction) :  du constat :  : veuillez joindre toute décision / tout certificat / toute déclaration rendu(e) par prité / l'organisme / la personne compétent(e) constatant que les futurs parents adoptifs sont fiés et aptes à adopter (voir section J ci-dessous)  clez préciser la durée de validité de ce constat :  Indéterminée, mais certains documents sur lesquels se fonde ce constat sont soumis à une mise à jour régulière (par ex. le rapport relatif à l'étude du foyer est mis à jour
2.	titre Date <u>Note</u> l'auto quali	le autorité / quel organisme / quelle personne a constaté que les futurs parents adoptifs « qualifiés et aptes » à adopter ?  de l'autorité / de l'organisme / de la personne (s'il s'agit d'une personne, veuillez préciser le / la fonction) :

4.	Veuil	lez dé	crire:
	a.	le pro	ocessus qui a été mis en œuvre afin d'aboutir à ce constat :
	b.	possi	ources d'information prises en considération - veuillez fournir autant de détails que ble et/ou joindre si possible ces informations au présent rapport (voir section J ssous):
			Entretiens avec les futurs parents adoptifs :
			Entretiens avec les enfants vivant dans le foyer des futurs parents adoptifs :
			Entretiens avec toute personne pertinente, le cas échéant :
			Visites à domicile :
			Rapports médicaux concernant les futurs parents adoptifs, si la divulgation est autorisée par le droit interne :
			Évaluations psychosociales des futurs parents adoptifs :
			Vérification des antécédents criminels / concernant la protection de l'enfance / autres des futurs parents adoptifs et de toute autre personne résidant à leur domicile :
			Situation familiale / antécédents, le cas échéant, des futurs parents adoptifs :
			Références:
			Formulaire de demande des futurs parents adoptifs, si la divulgation est autorisée par le droit interne :
			Autre – veuillez préciser :
5.			er tout autre commentaire relatif au constat de la qualification et de l'aptitude à adopter ents adoptifs :
	C.		ÉCÉDENTS DES FUTURS PARENTS ADOPTIFS, Y COMPRIS LA JATION FAMILIALE
col		tes les	port d'étude du foyer » ou tout document similaire est joint au présent Rapport <u>et</u> questions énoncées ci-dessous, vous pouvez simplement vous y référer et passer à ssous.
1.	pare	nts, fra	entionner tout membre important de la famille de chaque futur parent adoptif - par ex., trie, tantes, oncles, cousins. Veuillez décrire la qualité des relations de chaque futur ptif avec les autres membres de la famille :
	-	Futu	parent adoptif (1):
	-	Futu	parent adoptif (2) :

2.	Veuillez décrire en termes généraux l'enfance de chaque futur parent adoptif. Merci d'inclure des informations sur tout événement traumatique majeur ayant eu un impact sur le futur parent adoptif et tout traumatisme majeur subi par le futur parent adoptif :
	- Futur parent adoptif (1):
	- Futur parent adoptif (2):
3.	Les futurs parents adoptifs observent-ils des pratiques religieuses, ethniques ou culturelles spécifiques ?
	- Futur parent adoptif (1):
	- Futur parent adoptif (2):
4.	Quelles sont les activités sociales de chaque futur parent adoptif (par ex., loisirs, centres d'intérêt) ?
	- Futur parent adoptif (1):
	- Futur parent adoptif (2):
5.	Quels sont les antécédents professionnels (le cas échéant) de chaque futur parent adoptif et leurs ambitions futures pour ce qui est de leur carrière ?
	- Futur parent adoptif (1):
	- Futur parent adoptif (2):
6.	Les futurs parents adoptifs (ou toute autre personne résidant sous le même toit) ont-ils des antécédents a) concernant un comportement violent (qu'il s'agisse de violence physique ou psychologique); b) une addiction ou toxicomanie <sup>3</sup> ; c) ou concernant des activités criminelles ? En cas de réponse positive à l'une des questions ci-dessus, veuillez fournir toute preuve de réhabilitation <sup>4</sup> :
	- Futur parent adoptif (1):
	- Futur parent adoptif (2):
7.	Veuillez ajouter tout commentaire pertinent concernant les antécédents de chaque futur parent adoptif :
	- Futur parent adoptif (1):
	- Futur parent adoptif (2):

Il peut s'agir, par ex., d'alcool, de substances réglementées ou de toute autre substance entravant la capacité à s'acquitter de ses obligations au travail, à l'école ou à la maison ou susceptibles de créer d'autres problèmes sociaux ou interpersonnels pouvant avoir un impact négatif sur l'aptitude à adopter des futurs parents adoptifs.

En cas d'antécédents criminels, les raisons pour lesquelles cela ne nuit pas à l'aptitude à adopter des futurs parents adoptifs (par ex., une contravention ou une infraction sans lien avec les capacités requises pour élever un enfant). Quant aux preuves de réhabilitation, il peut s'agir d'une évaluation de la gravité de toute arrestation, condamnation ou de tout antécédent de violence, du nombre d'incidents, du temps écoulé depuis la survenance du dernier incident, du fait que l'auteur de l'infraction reconnaisse ses responsabilités, ainsi que de tout type de programmes de conseils ou de réhabilitation suivi avec succès, ou d'une opinion écrite d'un professionnel habilité, à l'instar d'un psychiatre, d'un psychologue clinicien ou d'un travailleur social.

#### ANTÉCÉDENTS MÉDICAUX ET ÉTAT DE SANTÉ ACTUEL DES FUTURS D. **PARENTS ADOPTIFS**

#### Notes:

- Si un « Rapport d'étude du foyer » et / ou Rapport médical et / ou psychologique » complet concernant les futurs parents adoptifs est joint au présent Rapport et couvre les questions énoncées ci-dessous, vous pouvez simplement vous y référer et passer à la section E ci-dessous.
- Si la loi de l'État ne permet pas de communiquer toutes ou parties des informations cidessous et / ou un rapport médical et / ou psychologique complet, vous pouvez envoyer

	ces questions / rapport à un professionnel autorisé qui évaluera la situation et indiquera si les futurs parents adoptifs sont aptes à adopter d'un point de vue médical. Vous pouvez joindre ce certificat au rapport (voir section J ci-dessous)
1.	Veuillez présenter brièvement les <u>antécédents médicaux</u> de chaque futur parent adoptif :
	- Futur parent adoptif (1):
	- Futur parent adoptif (2):
2.	Veuillez décrire l' <u>état de santé actuel</u> de chaque futur parent adoptif, y compris a) s'il souffre actuellement d'un trouble ou d'une maladie quelconque; b) un handicap physique; c) tout traitement qu'il reçoit actuellement:
	- Futur parent adoptif (1):
	- Futur parent adoptif (2):
3.	Veuillez décrire l' <u>état de santé psychiatrique et psychologique actuel</u> de chaque futur parent adoptif, y compris a) tout diagnostic actuel (par ex., troubles de la personnalité, maladie mentale) b) tout traitement qu'il reçoit actuellement :
	- Futur parent adoptif (1):
	- Futur parent adoptif (2):
4.	Y a-t-il des maladies (par ex., héréditaires ou des anomalies congénitales) dans la famille des futurs parents adoptifs ou dans leur famille proche qui pourraient avoir des incidences sur leur capacité à s'occuper de l'enfant ?
	- Futur parent adoptif (1):
	- Futur parent adoptif (2):
5.	L'un des futurs parents adoptifs est-il stérile ?
	- Futur parent adoptif (1):
	- Futur parent adoptif (2):

6.	Veuillez ajouter tout commentaire pertinent concernant les antécédents médicaux ou l'état de santé actuel de chaque futur parent adoptif :
	- Futur parent adoptif (1):
	- Futur parent adoptif (2):
	E. ENVIRONNEMENT SOCIAL DES FUTURS PARENTS ADOPTIFS
couvr	; si un « Rapport d'étude du foyer » ou tout document similaire est joint au présent rapport <u>e</u> l <u>e toutes les questions énoncées ci-dessous,</u> vous pouvez simplement vous y référer et passer à ction F ci-dessous.
1.	Veuillez présenter brièvement les ressources financières des futurs parents adoptifs, notamment revenus ; actifs (par ex., épargne, propriétés, budget mensuel) ; toute dette :
	- Futur parent adoptif (1):
	- Futur parent adoptif (2):
2.	Le cas échéant, veuillez décrire brièvement de quelle manière les futurs parents adoptifs prévoient de financer les coûts de l'adoption :
	- Futur parent adoptif (1):
	- Futur parent adoptif (2):
3.	Quel est l'emploi du temps actuel des futurs parents adoptifs ? Y a-t-il des projets de modifications de ces emplois du temps après l'adoption ? Veuillez préciser les horaires de travail, les jours de congé par an, etc. :
4.	Veuillez décrire la maison des futurs parents adoptifs :
5.	Veuillez décrire le voisinage des futurs parents adoptifs (par ex., rural ou urbain, présence d'écoles d'établissements médicaux, sécurité) :
6.	Le cas échéant, veuillez fournir des détails sur l'avis des enfants et / ou des autres personnes vivant actuellement avec les futurs parents adoptifs concernant l'adoption proposée
7.	Dans la mesure du possible, veuillez donner des détails sur l'avis des membres de la famille e des amis des futurs parents adoptifs concernant l'adoption proposée ?
8.	Si les futurs parents adoptifs possèdent un animal de compagnie, veuillez décrire son état de santé, son historique de vaccination et ses caractéristiques :

#### RAISONS AYANT CONDUIT LES FUTURS PARENTS ADOPTIFS À L'ADOPTION INTERNATIONALE ET LEUR PROJET D'ADOPTION

Note: si un « Rapport d'étude du foyer » ou tout document similaire est joint au présent rapport et couvre toutes les questions énoncées ci-dessous, vous pouvez simplement vous y référer et passer à la section G ci-dessous.

#### Motivation pour l'adoption d'un enfant originaire d'un pays étranger

#### C

1.	souha	lez fournir une brève description des raisons pour lesquelles les futurs parents adoptifs aitent adopter, et plus particulièrement concernant les raisons pour lesquelles ils souhaitent ter un enfant originaire d'un pays étranger:
Cons	seils e	et préparation fournis
2.	Les f	uturs parents adoptifs ont-ils bénéficié de conseils dans le cadre de la future adoption?
		uturs parents adoptifs ont-ils participé à des séances de formation afin de les préparer à otion, plus particulièrement à une adoption <i>internationale?</i>
	Dans	l'affirmative, veuillez préciser :
	a)	si la ou les séance(s) étai(en)t générale(s) ou centrée(s) sur un certain profil d'enfant ou un État d'origine déterminé :
	et/c	ou en la companya de
	b)	si l'un ou les deux futurs parents adoptifs y ont participé :
Proje	et fais	ant suite à l'adoption
3.		est le projet concernant l'adaptation familiale à la suite de l'adoption (par ex., inscription en le ou à l'école, routine quotidienne, congé parental) ?
4.	Veuillez décrire les solutions de garde qui ont été (ou seront) mises en place et quelles sont les personnes impliquées (par ex. quelqu'un d'autre que les futurs parents adoptifs gardera-t-il régulièrement l'enfant ?)	
5.	Veuillez préciser si des modalités ont été envisagées dans l'éventualité où il arriverait quelque chose aux futurs parents adoptifs (par ex. tutelle) :	
6.	adop	lez décrire l'endroit de la maison où il est prévu que l'enfant adopté vive (par ex. l'enfant té aura-t-il une chambre individuelle ou partagera-t-il une chambre avec ses frères et s)?
7.	des f	utres enfants vivent actuellement avec les futurs parents adoptifs, veuillez expliquer le plan uturs parents adoptifs pour aider l'enfant dont ils ont actuellement la charge à établir une on avec l'enfant qu'ils pourraient adopter?
8.		lez préciser, le cas échéant, quels services post-adoption ont été proposés pour aider les sparents adoptifs et tout enfant vivant avec eux?

9.	Si l'État d'origine est connu, quel est le degré de connaissance des futurs parents adoptifs de la culture et de la situation sociale de l'État d'origine de l'enfant ? Dans quelle mesure ont-ils réfléch à cette situation ?		
10.	Quel est le plan envisagé par les futurs parents adoptifs pour intégrer le milieu culturel et social de l'enfant dans la vie familiale ?		
11.	Quel est le plan envisagé par les futurs parents adoptifs pour communiquer à l'enfant le fait qu'il est adopté et à propos de ses origines ?		
12.	Quelle est la position des futurs parents adoptifs concernant la possibilité pour l'enfant de conserver des liens avec sa famille d'origine ?		
13.	Comment les futurs parents adoptifs envisagent-ils de répondre aux questions que l'enfant pourrait se poser sur les types de famille / leur composition ?		
	icernant les ADOPTIONS INTRAFAMILIALES / PAR UN MEMBRE DE LA FAMILLE illez préciser :		
Des	cription de la relation		
14.	Quelle est la relation entre l'enfant et les futurs parents adoptifs (par ex., tante / nièce, grands-parents / petits-enfants) ?		
	- Futur parent adoptif (1):		
	- Futur parent adoptif (2):		
15.	Quelle relation entretiennent déjà les futurs parents adoptifs avec l'enfant (par ex., durée et nature du temps passé ensemble) ?		
	- Futur parent adoptif (1):		
	- Futur parent adoptif (2):		
Mot	ivation pour l'adoption d'un enfant en particulier		
16.	Veuillez fournir une brève description des raisons poussant les futurs parents adoptifs à solliciter l'adoption de cet enfant(ces enfants) et pourquoi ils sollicitent une adoption et non une autre mesure de protection des enfants :		
	- Futur parent adoptif (1):		
	- Futur parent adoptif (2):		
17.	Si les futurs parents adoptifs ont déjà amorcé l'établissement d'une relation parent-enfant avec le(s) enfant(s), quels succès et obstacles ont-ils déjà rencontrés ?		
	- Futur parent adoptif (1):		
	- Futur parent adoptif (2):		

# G. APTITUDE DES FUTURS PARENTS ADOPTIFS À ASSUMER UNE ADOPTION INTERNATIONALE

<u>Note</u>: si un « Rapport d'étude du foyer » ou tout document similaire est joint au présent rapport <u>et couvre toutes les questions énoncées ci-dessous</u>, vous pouvez simplement vous y référer et passer à la section H ci-dessous.

#### Personnalité des futurs parents adoptifs

	the state of the s
1.	Veuillez décrire brièvement la personnalité / le caractère des futurs parents adoptifs :
	- Futur parent adoptif (1):
	- Futur parent adoptif (2):
2.	Quelle est leur conception de la vie et quelles valeurs sont importantes pour eux ?
	- Futur parent adoptif (1):
	- Futur parent adoptif (2):
3.	Quelle est leur capacité à faire face à (1) un changement et (2) au stress au sein de la famille ?
	- Futur parent adoptif (1):
	- Futur parent adoptif (2):
4.	De quelle manière gèrent-ils leur stérilité (le cas échéant) ? Comment ont-ils géré le passage d'ur projet de parentalité biologique à un projet de parentalité adoptive ?
	- Futur parent adoptif (1):
	- Futur parent adoptif (2):
5.	Décrivez la relation entre les futurs parents adoptifs :
6.	Décrivez la relation entre les futurs parents adoptifs et les enfants existants (le cas échéant)
Cap	acité des futurs parents adoptifs à être parents
7.	Veuillez fournir une brève description de toute expérience précédente en tant que parent :
	- Futur parent adoptif (1):
	- Futur parent adoptif (2):
8.	De quelle manière les futurs parents adoptifs envisagent-ils les besoins et le développement de l'enfant ?
	- Futur parent adoptif (1):
	- Futur parent adoptif (2):

9.	De quelle manière les futurs parents adoptifs envisagent-ils leur rôle en tant que parent ?
	- Futur parent adoptif (1):
	- Futur parent adoptif (2):
10.	De quelle manière les futurs parents adoptifs envisagent-ils le rôle de <i>son(sa) partenaire</i> en tant que parent ?
	- Futur parent adoptif (1):
	- Futur parent adoptif (2):
11.	De quelle manière les futurs parents adoptifs envisagent-ils l'éducation ?
	- Futur parent adoptif (1):
	- Futur parent adoptif (2):
12.	Quelles sont les attentes des futurs parents adoptifs vis-à-vis du fait d'élever un enfant adopté ? Veuillez expliquer la manière dont ils envisagent les différents besoins d'un enfant adopté :
	- Futur parent adoptif (1):
	- Futur parent adoptif (2):
13.	Dans quelle mesure les futurs parents adoptifs sont-ils prêts à gérer les problèmes qui pourraient survenir après l'adoption (par ex., les problèmes d'adaptation, le stress post-traumatique, les problèmes relatifs à l'ethnie et au racisme, la volonté de l'enfant de rechercher et de contacter des membres de sa famille d'origine et de voyager dans son État d'origine)? De quelle manière les futurs parents adoptifs comprennent-ils les incidences de ces questions, en particulier celle concernant le racisme?
14.	Les futurs parents adoptifs bénéficient-ils d'un réseau de personnes pouvant les soutenir?

H. CARACTÉRISTIQUES DES ENFANTS QUE LES FUTURS PARENTS ADOPTIFS SERAIENT CONSIDÉRÉS COMME APTES À S'OCCUPER

À la lumière des informations qui précèdent, veuillez décrire, en détaillant le plus possible, les caractéristiques ou le profil des enfants (par ex. enfants ayant des besoins médicaux ou autres, la culture ou l'ethnie spécifique de l'enfant) que les futurs parents adoptifs seraient considérés comme aptes à s'occuper:\_\_\_\_\_

#### I. COMMENTAIRES / RECOMMANDATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Veuillez faire part de tout commentaire ou recommandation supplémentaire (par ex., commentaires de personnes référentes, de professionnels de la santé) : \_\_\_\_\_\_

# J. LISTE RÉCAPITULATIVE DES DOCUMENTS À JOINDRE À CE RAPPORT (selon le cas)

Dans	la mesure du possible, veuillez joindre à ce rapport les documents suivants :
	Copie des actes de naissance des futurs parents adoptifs
	Copie du certificat de mariage / d'enregistrement du partenariat civil des futurs parents adoptifs
	Copie des passeports des futurs parents adoptifs
	Preuve / certificat de la résidence habituelle des futurs parents adoptifs
	Copie de l'acte attestant la naissance et / ou de la décision d'adoption des enfants des futurs parents adoptifs
	Toute décision / tout certificat / toute déclaration rendu(e) par l'autorité / l'organisme / la personne compétent(e) constatant la qualification et l'aptitude des futurs parents adoptifs à adopter
	Tout « Rapport d'étude du foyer » (ou document similaire) concernant les futurs parents adoptifs
	Tout rapport / toute évaluation psychosocial(e) concernant les futurs parents adoptifs
	Certificats / Preuves de participation des futurs parents adoptifs aux séances de formation / de préparation / de conseils
	Photographies des futurs parents adoptifs, des enfants et $\prime$ ou des personnes vivant avec eux, et de leur environnement familial
	Situation familiale / antécédents des futurs parents adoptifs
	Toute référence à l'appui de la demande des futurs parents adoptifs
	Toute information pertinente sur le(s) représentant(s) éventuel(s) de l'enfant, dans le cas où quelque chose devait arriver aux futurs parents adoptifs
	communication des documents suivants est permise en vertu du droit interne (cà-d., si les ments suivants ne sont <u>pas</u> confidentiels), veuillez également joindre :
	Formulaire de demande des futurs parents adoptifs
	Tout rapport médical sur les futurs parents adoptifs et sur les enfants et / ou les personnes vivant avec eux (ou certificat d'aptitude médicale - <i>voir section D ci-dessus</i> )

	Vérification des antécédents criminels / concernant la protection de l'enfance / autres des futur parents adoptifs
	Preuve des ressources financières des futurs parents adoptifs
	Tout rapport de suivi de l'adoption sur les enfants adoptés par les futurs parents adoptifs (le caréchéant)
	K. CERTIFICAT DE L'AUTORITÉ / LA PERSONNE AUTORISÉE À REMPLIR LE RAPPORT
Nom	::
Titre :	:
Autor	rité :
Je ce	ertifie par la présente que ce rapport est authentique, correct et complet.
Fait à	ı le le
	ville, État date
Signa	ature / Sceau :

FORMULAIRES MODÈLES RECOMMANDÉS À UTILISER DANS LE CADRE DE LA CONVENTION ADOPTION DE 1993

110

# Accord en vertu de l'article 17



Formulaire modèle recommandé No 8A (EO)

Accord en vue de la poursuite de la procédure d'adoption (art. 17(c))

État d'origine (EO)

# Formulaire modèle recommandé No 8A (EO) Accord en vue de la poursuite de la procédure d'adoption (art. 17(c))

# État d'origine (EO)

#### ARTICLE 17 DE LA CONVENTION ADOPTION DE 1993

*Article 17(c)* 

Toute décision de confier un enfant à des futurs parents adoptifs ne peut être prise dans l'Etat d'origine que- [...]

c) si les Autorités centrales des deux Etats ont accepté que la procédure en vue de l'adoption se poursuive ; [...]

#### **RUBRIQUE EXPLICATIVE**

#### 1. Que contient ce Formulaire modèle recommandé?

Ce Formulaire reprend des informations sur l'autorité qui délivre l'accord selon lequel l'adoption peut se poursuivre, les vérifications effectuées, l'accord des futurs parents adoptifs, l'approbation de la décision de placement le cas échéant, et l'accord des deux autorités selon lequel l'adoption peut se poursuivre.

#### 2. Quand cet accord doit-il être délivré?

Cet accord doit être donné avant que l'État d'origine décide de confier un enfant à des futurs parents adoptifs. Il doit donc être établi avant que les futurs parents adoptifs ne se rendent dans l'État d'origine pour rencontrer l'enfant.

Les autorités compétentes de l'État contractant concerné doivent veiller à ce que ce Formulaire soit conservé (voir art. 9(a), 30 et 31 de la Convention).

### 3. Le recours à ce Formulaire modèle est-il obligatoire ?

Non, il s'agit seulement d'un Formulaire modèle recommandé, qui peut nécessiter une adaptation de la part de chaque État.

# FORMULAIRE MODÈLE RECOMMANDÉ

Accord en vue de la poursuite de la procédure d'adoption (art. 17(c))

# État d'origine

МО	MENT D'INTERVENTION DE L'ACCORD <sup>1</sup>				
	ccord émis conformément à l'article 17(c) de la Convention Adoption de 1993 doit d'abord l'être par at d'origine ou par l'État d'accueil. Pour la présente adoption, veuillez préciser la situation :				
	L'État d'origine en premier lieu : L'État d'origine envoie <u>en premier</u> l'accord émis conformément à l'article 17(c) contenant l'apparentement proposé à l'État d'accueil. Après réception de l'accord émis conformément l'article 17(c) de l'État d'origine, l'État d'accueil fournit son accord.				
<u>0U</u>					
	L'État d'accueil en premier lieu : L'État d'accueil envoie <u>en premier</u> l'accord émis conformément l'article 17(c) à l'État d'origine, accompagné d'un avis indiquant que l'apparentement a été accepté Après réception de l'accord émis conformément l'article 17(c) de l'État d'accueil, l'État d'origine fournit son accord.				
	1. AUTORITÉ				
Je s	oussigné(e)				
Adr	esse:				
	Autorité centrale				
	Autorité publique (agissant sous le contrôle de l'Autorité centrale)				
	Organisme agréé pour l'adoption (agissant sous le contrôle de l'Autorité centrale) de (nom de l'État)				

Conformément à l'art. 17(c) de la Convention Adoption de 1993 et dès lors que toutes les conditions visées par la Convention sont respectées, le moment d'intervention de ce Formulaire et de l'accord des Autorités centrales de l'État d'accueil et de l'État d'origine en vue de la poursuite de la procédure d'adoption peut suivre différentes tendances selon la pratique nationale.

# 2. IDENTITÉ DE L'ENFANT ET DU(DES) FUTUR(S) PARENT(S) ADOPTIF(S)

a.	Identité de l'enfant
	Nom de famille :
	Prénom(s) :
	Genre :
	Date de naissance :
	Lieu de naissance :
	État de résidence habituelle au moment de l'adoption :
	Adresse:
	Nationalité :
b.	Identité des futurs parents adoptifs
	Nom de famille du futur parent adoptif :
	Prénom(s) :
	Genre:
	Date de naissance :
	Lieu de naissance :
	État de résidence habituelle au moment de l'adoption :
	Adresse:
	Autres coordonnées :
	Nationalité :
	Nom de famille du futur parent adoptif :
	Prénom(s):
	Genre:
	Date de naissance :
	Lieu de naissance :
	État de résidence habituelle au moment de l'adoption :
	Adresse:
	Autres coordonnées :
	Nationalité:

#### 3. VÉRIFICATION DE LA PROCÉDURE D'ADOPTION

	sidence habituelle de l'enfant et la résidence habituelle des futurs parents adoptifs ont été ôlées (voir section 5 ci-dessous)			
Les <b>possibilités</b> de réintégrer l'enfant dans sa famille d'origine ont été dûment envisagées er application du principe de subsidiarité				
	possibilités de placement de l'enfant à l'échelle nationale ont été dûment envisagées en cation du principe de subsidiarité			
	<b>consentements</b> requis des personnes, institutions et autorités ont été obtenus en application Convention			
et av	gard à son âge et à sa maturité, l' <b>enfant</b> a bénéficié des <b>conseils appropriés</b> , que ses <b>souhaits is</b> ont été pris en considération et que son <b>consentement</b> à être adopté de manière générale recueilli <sup>2</sup>			
	ant a été déclaré <b>adoptable</b> aux fins d'une adoption internationale par les autorités pétentes			
Le <b>rapport</b> sur l' <b>enfant</b> <sup>3</sup> contient les informations requises par la Convention, qu'il est complet et actualisé et qu'il a été transmis à l'État d'accueil				
socia	apport sur les futurs parents adoptifs, y compris l'étude du foyer réalisée par les services aux compétents, contient les informations requises par la Convention et qu'il a été transmis à d'origine par l'État d'accueil			
L'apparentement :				
	a été mené à bien dans le cadre d'une procédure pluridisciplinaire et impartiale			
	a été mené conformément à une procédure impartiale et en tenant compte des rapports sur l'enfant et les futurs parents adoptifs			

- Le consentement devrait, idéalement, être obtenu à deux étapes de l'adoption :
  - Premièrement, un consentement général avant que l'enfant ne soit proposé à l'adoption. Il est important qu'il consente à être adopté de manière générale (c.-à-d. afin que l'enfant soit préparé mentalement à l'idée d'une éventuelle adoption, mais aussi pour éviter les situations où un enfant est déclaré adoptable alors qu'il refuse d'être adopté).
  - Deuxièmement, un consentement à son adoption en particulier, après que l'enfant a été apparenté avec de futurs parents adoptifs. En effet, un consentement général ne remplit pas l'exigence de l'art. 4(d)(1) de la Convention, car ce consentement doit être donné à la lumière de la future adoption en question. Pour plus d'informations, voir G. Parra-Aranguren, Rapport explicatif sur la Convention Adoption de 1993 (« Rapport explicatif »), para. 161 : « [L]e consentement de l'enfant, eu égard à son âge et à sa maturité, doit porter non pas sur l'adoption en général, mais sur l'adoption dont il s'agit effectivement, car il serait contraire aux droits fondamentaux de l'enfant qu'il puisse être adopté sans même savoir qui seraient ses parents adoptifs ».

Compte tenu de ce qui précède, le consentement dont il est question dans cette section se réfère au premier consentement et non au consentement requis par l'art. 4 de la Convention sur l'adoption.

3 Il est recommandé d'utiliser le Formulaire modèle recommandé No 2 « Rapport sur l'enfant (art. 16) ».

d'adoption, sur la base de l'examen des informations et de la documentation recueillies pour

L'État d'origine a **respecté** les procédures et principes fondamentaux de la **Convention**, et
Le placement envisagé est dans l'**intérêt supérieur de l'enfant** 

#### 4. ACCORD DES FUTURS PARENTS ADOPTIFS

Les futurs parents adoptifs consentent à l'adoption (art. 17(a))

#### 5. APPROBATION DE LA DÉCISION DE CONFIER L'ENFANT

Cochez l'une des trois options :

compléter l'adoption

L'Autorité centrale de l'État d'origine exige que l'Autorité centrale de l'État d'accueil approuve la
décision de confier l'enfant

L'Autorité centrale de l'État d'accueil **a approuvé la décision de confier** l'enfant aux futurs parents adoptifs (art. 17(b))

OU

120

La loi de l'État d'accueil exige que l'Autorité centrale de l'État d'accueil approuve la décision de
confier l'enfant

L'Autorité centrale de l'État d'accueil **a approuvé la décision de confier** l'enfant aux futurs parents adoptifs (art. 17(b))

OU

Ni l'Autorité centrale de l'État d'origine, ni la loi de l'État d'accueil n'exige que l'Autorité centrale de l'État d'accueil approuve la décision de confier l'enfant

<sup>4</sup> Autrement dit, que l'enfant est en mesure de quitter l'État d'origine.

	6.	ACCORD EN VUE DE LA POURSUITE DE LA PROCÉDURE D'ADOPTION
	Acce	<b>pte</b> que la procédure en vue de la présente adoption se poursuive (art. 17(c))
	7.	COMMENTAIRES
Veuil	lez ajo	uter tout commentaire jugé nécessaire :
	8.	SIGNATURE / SCEAU
Titre Autor	: rité :	
Signa	ature /	Sceau :

Formulaire modèle recommandé No 8B (EA)

Accord en vue de la poursuite de la procédure d'adoption (art. 17(c))

État d'accueil (EA)

# Formulaire modèle recommandé No 8B (EA) Accord en vue de la poursuite de la procédure d'adoption (art. 17(c))

### État d'accueil (EA)

#### ARTICLE 17 DE LA CONVENTION ADOTPION DE 1993

*Article 17(c)* 

Toute décision de confier un enfant à des futurs parents adoptifs ne peut être prise dans l'Etat d'origine que- [...]

c) si les Autorités centrales des deux Etats ont accepté que la procédure en vue de l'adoption se poursuive ; [...]

#### **RUBRIQUE EXPLICATIVE**

#### 1. Que contient ce Formulaire modèle recommandé?

Ce Formulaire reprend des informations sur l'autorité qui délivre l'accord selon lequel l'adoption peut se poursuivre, les vérifications effectuées, l'accord des futurs parents adoptifs, l'approbation de la décision de placement le cas échéant, et l'accord des deux autorités selon lequel l'adoption peut se poursuivre.

#### 2. Quand cet accord doit-il être délivré?

Cet accord doit être donné avant que l'État d'origine décide de confier un enfant à des futurs parents adoptifs. Il doit donc être établi avant que les futurs parents adoptifs ne se rendent dans l'État d'origine pour rencontrer l'enfant.

Les autorités compétentes de l'État contractant concerné doivent veiller à ce que ce Formulaire soit conservé (voir art. 9(a), 30 et 31 de la Convention).

#### 3. Le recours à ce Formulaire modèle est-il obligatoire?

Non, il s'agit seulement d'un Formulaire modèle recommandé, qui peut nécessiter une adaptation de la part de chaque État.

# FORMULAIRE MODÈLE RECOMMANDÉ

Accord en vue de la poursuite de la procédure d'adoption (art. 17(c))

### État d'accueil

МО	MENT D'INTERVENTION DE L'ACCORD <sup>1</sup>
	ccord émis conformément à l'article 17(c) de la Convention Adoption de 1993 doit d'abord l'être pa at d'origine ou par l'État d'accueil. Pour la présente adoption, veuillez préciser la situation :
	L'État d'origine en premier lieu : L'État d'origine envoie <u>en premier</u> l'accord émis conformément à l'article 17(c) contenant l'apparentement proposé à l'État d'accueil. Après réception de l'accord émis conformément l'article 17(c) de l'État d'origine, l'État d'accueil fournit son accord.
<u>ou</u>	
	L'État d'accueil en premier lieu : L'État d'accueil envoie <u>en premier</u> l'accord émis conformémen l'article 17(c) à l'État d'origine, accompagné d'un avis indiquant que l'appariement a été accepté Après réception de l'accord émis conformément l'article 17(c) de l'État d'accueil, l'État d'origine fournit son accord.
	1. AUTORITÉ
Je s	soussigné(e)
Adr	esse:
	Autorité centrale
	Autorité publique (agissant sous le contrôle de l'Autorité centrale)
	Organisme agréé pour l'adoption (agissant sous le contrôle de l'Autorité centrale) de (nom de l'État)

Conformément à l'art. 17(c) de la Convention Adoption de 1993 et dès lors que toutes les conditions visées par la Convention sont respectées, le moment d'intervention de ce Formulaire et de l'accord des Autorités centrales de l'État d'accueil et de l'État d'origine en vue de la poursuite de la procédure d'adoption peut suivre différentes tendances selon la pratique nationale.

# 2. IDENTITÉ DE L'ENFANT ET DU(DES) FUTUR(S) PARENT(S) ADOPTIF(S)

a.	Identité de l'enfant
	Nom de famille :
	Prénom(s) :
	Genre:
	Date de naissance :
	Lieu de naissance :
	État de résidence habituelle au moment de l'adoption :
	Adresse:
	Nationalité :
b.	Identité des futurs parents adoptifs
	Nom de famille du futur parent adoptif :
	Prénom(s):
	Genre:
	Date de naissance :
	Lieu de naissance :
	État de résidence habituelle au moment de l'adoption :
	Adresse:
	Autres coordonnées :
	Nationalité :
	Nom de famille du futur parent adoptif :
	Prénom(s) :
	Genre:
	Date de naissance :
	Lieu de naissance :
	État de résidence habituelle au moment de l'adoption :
	Adresse:
	Autres coordonnées :
	Nationalité :

# 3. VÉRIFICATION DE LA PROCÉDURE D'ADOPTION

La <b>résidence habituelle</b> de l'enfant et la résidence habituelle des futurs parents adoptifs ont été contrôlées (voir section 5 ci-dessous)
Les <b>futurs parents adoptifs</b> sont <b>qualifiés</b> et <b>aptes</b> à adopter (art. 5, 15 et 17(d))
Le <b>rapport</b> sur les <b>futurs parents adoptifs</b> ², y compris l'étude du foyer réalisée par les services sociaux compétents, contient les informations requises par la Convention, qu'il est complet et à jour, et qu'il a été transmis à l'État d'origine (art. 15)
Les <b>futurs parents adoptifs</b> ont bénéficié des <b>conseils appropriés</b> (art. 4(c)(1))
Le <b>rapport</b> sur l' <b>enfant</b> contient les informations requises par la Convention et qu'il a été transmis à l'État d'accueil par l'État d'origine (art. 16)
Que l' <b>enfant</b> est ou sera autorisé à <b>entrer</b> et à <b>séjourner</b> de façon permanente dans l'État d'accueil (art. 17(d))
Au moment d'émettre cet accord, <b>aucune pratique illicite</b> n'a été décelée dans la procédure d'adoption, sur la base de l'examen des informations et de la documentation recueillies pour compléter l'adoption
L'État d'accueil a <b>respecté</b> les procédures et principes fondamentaux de la <b>Convention,</b> et
L'État d'accueil a été informé par l'État d'origine que le placement envisagé est dans l' <b>intérêt</b> supérieur de l'enfant
4. ACCORD DES FUTURS PARENTS ADOPTIFS
Les <b>futurs parents adoptifs consentent</b> à l'adoption

ll est recommandé d'utiliser le Formulaire modèle recommandé No 7 «Rapport sur les futurs parents adoptifs (art. 15) ».

# 5. APPROBATION DE LA DÉCISION DE CONFIER L'ENFANT

Coch	ez l'une des trois options :
	L'Autorité centrale de l'État d'origine exige que l'Autorité centrale de l'État d'accueil approuve la décision de confier l'enfant
	L'Autorité centrale de l'État d'accueil <b>a approuvé la décision de confier</b> l'enfant aux futurs parents adoptifs (art. 17(b))
OU	
	La loi de l'État d'accueil exige que l'Autorité centrale de l'État d'accueil approuve la décision de confier l'enfant
	L'Autorité centrale de l'État d'accueil <b>a approuvé la décision de confier</b> l'enfant aux futurs parents adoptifs (art. 17(b))
OU	
	Ni l'Autorité centrale de l'État d'origine, ni la loi de l'État d'accueil n'exige que l'Autorité centrale de l'État d'accueil approuve la décision de confier l'enfant
	6. ACCORD EN VUE DE LA POURSUITE DE LA PROCÉDURE D'ADOPTION
	Accepte que la procédure en vue de la présente adoption se poursuive (art. 17(c))
	7. COMMENTAIRES
Veuill	lez ajouter tout commentaire jugé nécessaire :

# 8. SIGNATURE / SCEAU

Nom :				
Titre :		_		
Autorité :				
Fait à		_ le		
	ville, État		date	
Signature /	Sceau :			

# Certificat en vertu de l'article 23



Formulaire modèle recommandé No 9 Certificat de conformité d'une adoption internationale à la Convention Adoption de 1993 (art. 23)

# Formulaire modèle recommandé No 9 Certificat de conformité d'une adoption internationale à la Convention Adoption de 1993 (art. 23)

#### ARTICLE 23 DE LA CONVENTION ADOPTION DE 1993

#### *Article 23*

- (1) Une adoption certifiée conforme à la Convention par l'autorité compétente de l'Etat contractant où elle a eu lieu est reconnue de plein droit dans les autres Etats contractants. Le certificat indique quand et par qui les acceptations visées à l'article 17, lettre c), ont été données.
- (2) Tout Etat contractant, au moment de la signature, de la ratification, de l'acceptation, de l'approbation ou de l'adhésion, notifiera au dépositaire de la Convention l'identité et les fonctions de l'autorité ou des autorités qui, dans cet Etat, sont compétentes pour délivrer le certificat. Il lui notifiera aussi toute modification dans la désignation de ces autorités.

#### RUBRIQUE EXPLICATIVE

#### 1. Que contient ce Formulaire modèle recommandé?

Ce Formulaire contient des informations essentielles sur l'adoption, à savoir l'identification de l'enfant et du(des) parent(s) adoptif(s) ; la décision d'adoption prise par l'autorité compétente ; la certification par l'autorité que l'adoption a été faite conformément à la Convention et que les acceptations prévues à l'article 17(c) ont été données ; et si l'adoption a mis fin, ou non, au lien de filiation préexistant.

Le certificat de conformité est un document important qui apporte la preuve que l'adoption peut être reconnue automatiquement dans tous les autres États contractants<sup>1</sup>.

#### 2. Quand ce Formulaire modèle doit-il être utilisé?

Le certificat de conformité est délivré par l'État qui réalise l'adoption<sup>2</sup>.

Il doit être délivré par une autorité compétente après la finalisation de l'adoption. Il doit être délivré rapidement<sup>3</sup>.

Voir <u>Guide de bonnes pratiques No 1</u>, para. 437.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Ibid

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> *Ibid.*, para. 383.

# 3. Le recours à ce Formulaire modèle est-il obligatoire ?

Non, il s'agit seulement d'un Formulaire modèle recommandé, qui peut nécessiter une adaptation de la part de chaque État.

# FORMULAIRE MODÈLE RECOMMANDÉ

Certificat de conformité d'une adoption internationale à la Convention Adoption de 1993 (art. 23)

L'au	itorité soussignée :
Atte	este que l'enfant :
	n de famille :
	nom(s):
Gen	nre :
Date	e de naissance :
Lieu	u de naissance :
Rési	idence habituelle :
A ét	é adopté en vertu de la décision de l'autorité suivante :
En c	date du :
Cett	te décision est définitive depuis le :
	cas où l'adoption a eu lieu de façon autre que par décision d'une autorité, veuillez préciser les nées correspondantes :
Par l	la ou les personne(s) suivante(s) :
a.	Nom de famille du parent adoptif 1 :
	Prénom(s) :
	Date de naissance :
	Lieu de naissance :
	Résidence habituelle au moment de l'adoption :
b.	Nom de famille du parent adoptif 2:
	Prénom(s) :
	Date de naissance :
	Lieu de naissance :
	Résidence habituelle au moment de l'adoption :

L'autorité soussignée constate que l'adoption attestée ci-dessus est conforme à la Convention et que les acceptations prévues à l'article 17(c) de celle-ci ont été données par :

a.	Nom et adresse de l'Autorité centrale de l'État d'origine :
	Acceptation donnée le :
b.	Nom et adresse de l'Autorité centrale¹ de l'État d'accueil :
	Acceptation donnée le :
□ ou	L'adoption a eu pour effet de rompre le lien préexistant de filiation.
	L'adoption n'a pas eu pour effet de rompre le lien préexistant de filiation.
Fait à	leville, État date
Signat	ture / Sceau:

Ou de la personne, organisme ou autorité publique délégué en vertu de l'art. 22(1) ou (2) de la Convention.

# Formulaire modèle recommandé No 10

Certificat de conformité à la suite de la conversion d'une adoption simple en adoption plénière (art. 23 & 27)

États d'accueil uniquement

# Formulaire modèle recommandé No 10 Certificat de conformité à la suite de la conversion d'une adoption simple en adoption plénière (art. 23 & 27)

# États d'accueil uniquement

#### ARTICLE 27 DE LA CONVENTION ADOPTION DE 1993

Article 27

- (1) Lorsqu'une adoption faite dans l'Etat d'origine n'a pas pour effet de rompre le lien préexistant de filiation, elle peut, dans l'Etat d'accueil qui reconnaît l'adoption conformément à la Convention, être convertie en une adoption produisant cet effet,
  - a) si le droit de l'Etat d'accueil le permet ; et
  - b) si les consentements visés à l'article 4, lettres (c) et (d), ont été ou sont donnés en vue d'une telle adoption.
- (2) L'article 23 s'applique à la décision de conversion.

#### RUBRIQUE EXPLICATIVE<sup>1</sup>

1. Que contient ce Formulaire modèle recommandé?

Ce Formulaire contient des informations sur les éléments à inclure dans le nouveau certificat de conformité d'une adoption à la suite de la conversion d'une adoption simple en adoption plénière dans l'État d'accueil.

2. Quand le certificat de conformité doit-il être délivré?

Le certificat de conformité ne doit être utilisé que dans les cas où une adoption simple effectuée en application de la Convention Adoption de 1993 a été convertie en adoption plénière dans un État d'accueil.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ce certificat de conformité ne doit être rempli que par l'État d'accueil après la conversion dans cet État d'une adoption simple en adoption plénière en application de l'art. 27 de la Convention Adoption de 1993.

Une **adoption simple** désigne une adoption qui NE rompt PAS les liens unissant l'enfant et ses parents d'origine ou ses représentants légaux.

Une **adoption plénière** désigne une adoption qui rompt les liens unissant l'enfant et ses parents d'origine ou ses représentants légaux. Pour plus d'informations, voir Convention Adoption de 1993 et le <u>Guide de bonnes pratiques No 1</u>, chapitre 8.8.8.

Les autorités compétentes de l'État contractant concerné doivent veiller à ce que ce Formulaire soit conservé (voir art. 9(a), 30 et 31 de la Convention).

### 3. Le recours à ce Formulaire modèle est-il obligatoire ?

Non, il s'agit seulement d'un Formulaire modèle recommandé, qui peut nécessiter une adaptation de la part de chaque État.

# FORMULAIRE MODÈLE RECOMMANDÉ

Certificat de conformité à la suite de la conversion d'une adoption simple en adoption plénière (art. 23 & 27)

États d'accueil uniquement

### A. AUTORITÉ ÉMETTANT LE CERTIFICAT DANS L'ÉTAT D'ACCUEIL

État d'accueil		Nom:	
Autorité / organe délivrant le certificat		Nom:	
Fonctionnaire complétant le Formulaire		Nom: Titre: Coordonnées:	
B. L'ENFANT			
1.	Nom complet à la naissance :		
2.	Nom complet actuel:		
3.	Date de naissance :		
4.	Lieu de naissance :		
5.	Genre:		
6.	Adresse:		
7.	Date d'arrivée de l'enfant dans l'État d'accueil :		

	C. LA FAMILLE ADOPTIVE
Nom (	complet des futurs parents adoptifs :
	D. L'ADOPTION SIMPLE ACCORDÉE DANS L'ÉTAT D'ORIGINE
Note:	Veuillez joindre une copie de la décision relative à l'adoption simple au présent certificat.  Autorité compétente ayant rendu la décision relative à l'adoption simple :  Date de délivrance de la décision relative à l'adoption simple :
3.	Parents d'origine de l'enfant au moment de l'adoption simple (avec lesquels un lien juridique a été maintenu jusqu'à la conversion en adoption plénière):
	E. VÉRIFICATIONS GÉNÉRALES AUX FINS DE CONVERSION D'UNE ADOPTION SIMPLE EN ADOPTION PLÉNIÈRE
	L'adoption simple a été accordée dans l'État d'origine. L'adoption simple n'a pas eu pour effet de rompre le lien de filiation préexistant entre l'enfant et sa mère et son père (art. 26(1)(c) et 27(1)).
	L'adoption simple a été reconnue automatiquement par l'État d'accueil conformément à la Convention Adoption de 1993 (art. 27(1)).  La loi de l'État d'accueil autorise la conversion d'une adoption simple en adoption plénière (art. 27(1)(a)) <sup>1</sup> .
	\all L. Z/\1/\a//.

L'État d'accueil applique son propre droit, pour déterminer si cette conversion doit ou non avoir lieu.

# F. CONSENTEMENT À LA CONVERSION D'UNE ADOPTION SIMPLE EN ADOPTION PLÉNIÈRE

Les c	consentements suivants sont(ont été) donnés aux fins d'une adoption plénière <sup>2</sup> :		
	Consentement des <b>personnes</b> , <b>institutions et autorités</b> dont le consentement est nécessaire à l'adoption (art. 4(c)). Veuillez joindre les déclarations de consentement pertinentes pour une adoption plénière ou pour la conversion d'une adoption simple en adoption plénière.		
	Consentement de l' <b>enfant</b> lorsque la loi l'exige. Veuillez joindre les déclarations de consentement pertinentes pour une adoption plénière ou pour la conversion d'une adoption simple en adoption plénière.		
	Les personnes (y compris l'enfant, si la loi exige son consentement), les institutions et les autorités dont le consentement est requis pour l'adoption ont été entourées des conseils nécessaires et dûment informées sur les implications d'une adoption plénière et de leur consentement (art. 4(c) et (d)).		
	G. ADOPTION PLÉNIÈRE		
Note certiff	ː veuillez joindre la décision de conversion de l'adoption simple en adoption plénière au présent		
	ː veuillez joindre la décision de conversion de l'adoption simple en adoption plénière au présent		

Voir art. 27(1)(b) de la Convention Adoption de 1993, qui exige que « les consentements visés à l'art. 4, alinéa (c) et (d), ont été ou sont donnés en vue d'une telle adoption ». Les autorités compétentes pertinentes sont encouragées à utiliser une version adaptée du Formulaire modèle relatif au consentement (par ex., déclaration de consentement à l'adoption, déclaration de consentement de l'enfant à l'adoption).

# H. CERTIFICAT

Nom:	
Titre:	
Autorité:	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	de l'adoption simple en adoption plénière pour été réalisée conformément à l'article 27 de la
Convention Adoption de 1993.	oto rodisor como moment a tarticlo 2, de te
Je certifie par la présente que l'adoption a été Adoption de 1993.	<b>é menée à bien en application</b> de la Conventior
Fait à le	
ville, État date	
Signature / Sceau :	

### **HCCH - Bureau Permanent**

Churchillplein 6b 2517 JW La Haye Pays-Bas

Tél.: +31 70 363 3303 Fax: +31 70 360 4867 secretariat@hcch.net

www.hcch.net



Hague Conference on Private International Law Conférence de La Haye de droit internationa privé Conferencia de La Haya de Derecho Internacional Privado